



LE « SEXISME ANTI-HOMMES » : POURQUOI IL N'EXISTE PAS.

*Par sandra roubin,
avec le soutien de l'équipe*



« Je ne suis pas un homme facile », Eléonore Pourriat

Les mots ont une portée symbolique qui nous soumettent à un réel de manière plus ou moins inconsciente et qu'on perpétue en les acceptant et en les diffusant à notre tour. Employer la notion de « sexisme anti-hommes » implique toute une idéologie en arrière-plan, notamment la reconnaissance de l'oppression des hommes parce qu'ils sont hommes. Tout l'imaginaire découlant de ce terme conduit à des conceptions politiques erronées, qu'elles soient voulues (par les masculinistes par exemple) ou non (emploi du terme sans une analyse poussée), qui à terme desservent la cause féministe et entretiennent l'oppression des femmes.

Plan

Introduction

Les mots sont importants

I. Le sexisme, c'est quoi ?

1. *Des rapports de pouvoir hiérarchisés*
2. *Le sexisme est systémique*
3. *Le sexisme agit à tous les niveaux de la société*

II. Historique de la notion de « sexisme inversé ». Son origine masculiniste

III. Aujourd'hui : une notion devenue banale

Dans le discours masculiniste
Mais aussi dans le discours (pro)féministe...
A (l'extrême-)droite...
A « gauche »...
Dans les médias et sur la toile...
Jusque dans la loi et dans les institutions de l'état...

IV. Déconstruction de l'argumentation masculiniste autour du « sexisme inversé »

1. *Les problèmes scolaires des garçons*
2. *Le suicide des hommes*
3. *La garde des enfants*
4. *Les violences conjugales des femmes contre les hommes*
5. *Le travail*
6. *Les violences sexuelles*
7. *Se battre*
8. *Justice*
9. *Logement*
10. *Préjugés*

Encart : Nommer les violences envers les hommes

La violence des opprimé·es
Les violences liées au sexisme
Violences et intersectionnalité
Conclusion

Conclusion

Introduction

Cette étude est née du constat de l'emploi aberrant du terme « sexisme » dans nos réseaux affinitaires féministes pour qualifier des violences dont les hommes seraient victimes. En les considérant comme le pendant exact des violences exercées envers les femmes, on oblitère le caractère hautement inégalitaire et hiérarchisé des rapports sociaux de sexe dans notre société.

Les personnes qui parlent volontiers de « sexisme anti-hommes », ou sexisme inversé, omettent complètement de parler du contexte politique dans lequel il s'insère, et pour le dissimuler, utilisent des stratégies de symétrisation ou de psychologisation, voire développent des argumentaires ouvertement antiféministes et misogynes. La symétrisation consiste à affirmer que les hommes aussi sont opprimés, que les femmes aussi sont violentes, qu'au final on est tou·tes les mêmes, donc tous égal·aux, qu'il faudrait parler d'« humanisme » plutôt que de « féminisme »,... En se limitant à une analyse psychologique des comportements d'agression entre les sexes, on confine la problématique à un niveau individuel, niant la dimension systémique de l'oppression sexiste. Ainsi en est-il pour les violences conjugales, quand les auteurs sont qualifiés de personnes démentes et que leurs actes ne sont pas compris comme le produit de la domination masculine...¹

De fait, le sexisme est une notion qui englobe plusieurs particularités : un rapport de pouvoir hiérarchisé entre les genres, un caractère systémique et une action à tous les niveaux de la société, de l'individuel à l'institutionnel, comme on le verra de manière plus approfondie dans les lignes qui suivent.

Le concept de « sexisme inversé » ou « sexisme anti-hommes » est donc non seulement (évidemment) admis dans les milieux de droite et antiféministes, car il est un instrument de maintien d'un ordre conservateur, du statu quo ou de régression dans la marche vers plus d'égalité entre les genres, mais il a également infiltré le discours de personnalités de « gauche », et est même une notion aujourd'hui reconnue par certaines institutions publiques et féministes.

C'est souvent sur le mythe de « l'égalité atteinte ou dépassée » entre les genres que s'appuie cet « antisexisme de défense du masculin »². Et « [d]e la même façon que la thèse du « racisme anti-blanc » inverse les dénonciations du racisme, le masculinisme inverse le discours féministe en présentant les hommes comme des victimes. »³

1 Ce point est développé dans une autre de nos analyses : Sandra ROUBIN, *Les mythes liés aux violences conjugales dans le cadre des relations hétérosexuelles*, Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE asbl), décembre 2019. Disponible sur : https://www.cvfe.be/publications/analyses/302-les-mythes-lies-aux-violences-conjugales-dans-le-cadre-des-relations-heterosexuelles-2#_Toc27392043 (Consulté le 11/04/20)

2 Saïd BOUAMAMA, « Antiracisme/Antisexisme », dans Saïd BOUAMAMA et al., *Dictionnaire des dominations*, Editions Syllepse, 2012, p. 45.

3 Saïd BOUAMAMA, « Masculinisme », dans Saïd BOUAMAMA et al., *Dictionnaire des dominations*, Editions Syllepse, 2012, p. 233.

Les mots sont importants

L'emploi de l'expression « sexisme anti-hommes » n'est pas anodin. Elle défend une conception symétrique des discriminations et des violences exercées envers les femmes et envers les hommes, et de ce fait dessert la cause féministe. Les expressions, les mots que l'on emploie sont importants. Ils sont le reflet symbolique des combats idéologiques menés et représentent le plus souvent l'ancrage des idéologies dominantes, sexiste⁴, raciste⁵, capitaliste, etc.

À coup d'« euphémismes ou hyperboles, amalgames et sophismes divers, détournements ou retournements de sens »⁶, le pouvoir travaille à « faire accepter le monde tel que les intérêts de la classe dominante le façonnent ou à désarmer ce[ll]e[x] qui auraient tout intérêt à lutter contre ce monde pour en faire advenir un autre. »⁷ De cette manière, il légitime « par des discours les inégalités qu'il entretient et la violence qu'il exerce »⁸.

Péjoration des termes pour qualifier les dominé·es (« Une femme qui a un maître écoute son enseignement. Un homme qui a une maîtresse la saute. »⁹ ; l'« anarchie » au cours du temps est devenue le « désordre », un « état de confusion générale »¹⁰), langue de bois (employez « défavorisé·e » plutôt qu'« exploité·e »¹¹), les techniques sont nombreuses afin de transmettre de manière insidieuse les desseins de ceux qui nous oppriment.

Dans le cas qui nous concerne, le mot « sexisme » (grâce à son étymologie hasardeuse?¹²) est détourné de son acception première dans une visée antiféministe, afin de discréditer la lutte pour les droits des femmes. Ce trouble jeté sur le terme a infecté jusqu'aux associations féministes¹³ (dont le but est la lutte contre le sexisme),

- 4 Au sujet de la violence symbolique sexiste dans la langue française, voir Floriane NAMËCHE, *L'écriture inclusive : un pas de plus vers l'égalité ?*, Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE asbl), décembre 2018. Disponible sur : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/188-l-ecriture-inclusive-un-pas-de-plus-vers-l-egalite>> (Consulté le 05/04/20) ou Sandra ROUBIN, *Le sexisme dans la langue française*, FPS, 2017. Disponible sur : <<http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/04/Analyse2017-sexisme-langue-francaise.pdf>> (Consulté le 05/04/20)
- 5 Le « pendant » du « sexisme inversé » dans la lutte antiraciste est le « racisme anti-blanc ». A ce sujet, lire : Nicolas ROUSSEAU, *Le racisme « anti-blanc » n'existe pas !*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, octobre 2016. Disponible sur : <<http://www.bepax.org/files/files/2016-analyse-le-racisme-anti-blanc-n-existe-pas.pdf>> (Consulté le 05/04/20)
- 6 Les mots sont importants, « Mots et maux d'une décennie 2010-2020 ». Disponible sur : <<https://lmsi.net/Mots-et-maux-d-une-decennie-2010-2020>> (Consulté le 03/04/2020)
- 7 Tribune, « Le mot qui pue », juillet-août 2013, p. 7. Disponible sur : <<https://www.cgsp-enseignement.be/tribune/file/29-trib13>> (Consulté le 03/04/20)
- 8 Les mots sont importants, « Mots et maux d'une décennie 2010-2020 ». *op. cit.*
- 9 Davy BORDE, *Tirons la langue. Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française*, éditions Utopia, 2016, p. 37.
- 10 Thomas DÉRI et Francis DUPUIS-DÉRI, *L'anarchie expliquée à mon père*, Montréal, Lux, pp. 22-23.
- 11 YouTube, « Cure de désintox contre la langue de bois – Franck Lepage », 21 novembre 2018. Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=JjJ2zh3r7w>> (Consulté le 03/04/20)
- 12 Dans la culture populaire, il y a en effet deux sexes : les hommes et les femmes. D'où peut-être la croyance que le sexisme touche ces deux groupes.
- 13 Les associations féministes (ni personne) ne peuvent se prétendre à 100 % antisexistes car nous vivons dans une société patriarcale où le sexisme a infiltré jusqu'aux plus lointaines ramifications. (Idem pour les

et dont la cause a été pervertie puisque l'on ne sait dès lors plus de quoi on parle. Qu'est-ce que le sexisme ?¹⁴ Comment circonscrit-on le concept ? Et quels sont ensuite les moyens à mettre en œuvre afin de le combattre ? Mal appréhender les discriminations et les violences sexistes nous empêche de mettre en place des stratégies efficaces pour l'éradiquer. C'est pourquoi une définition claire de ce qu'est le sexisme et de ce qu'il n'est pas (par exemple, le sexisme envers les hommes) est nécessaire afin d'apprivoiser ce fléau. Sans une compréhension pointue des rouages politiques des systèmes de domination, aucun salut n'est possible.

Le féminisme fait l'objet des mêmes enjeux :

« Un problème central du discours féministe a été notre incapacité à arriver à un consensus sur l'idée même de ce qu'est le féminisme, et à accepter une/des définition(s) qui pourrai(en)t servir de point de ralliement. Sans définition(s) sur la/lesquelle(s) nous serions d'accord, il nous manque une base solide sur laquelle construire la théorie ou s'engager dans une pratique globale et significative. »¹⁵

Et pour bell hooks, le féminisme est en quelque sorte le pendant du sexisme :

« Le féminisme est une lutte pour mettre fin à l'oppression sexiste. Par conséquent, c'est nécessairement une lutte pour éradiquer l'idéologie de la domination qui imprègne la culture occidentale à différents niveaux. »¹⁶

Nous avons donc pour ambition dans cette étude de dénoncer l'utilisation fallacieuse de l'expression « sexisme anti-hommes ». La déconstruction de la notion et l'analyse politique que nous lui accolerons nous permettront d'appréhender de manière plus juste le sexisme, entendu comme une violence spécifique envers les femmes. Et nous nous pencherons également sur les dénominations possiblement correctes à employer pour qualifier les violences que vivent les hommes.

autres systèmes de domination.) Nous ne pouvons déconstruire totalement notre solide socialisation sexiste qui nous a été imposée depuis notre naissance, par toutes les institutions qui composent la société (famille, école, médias, travail,...).

14 En annexe de ce document, nous proposons une définition abrégée du « sexisme » qui servira de grille de lecture tout au long de l'étude. Une vision plus longue, accompagnée de la déconstruction du concept de sexisme anti-hommes, suit cette introduction.

15 bell hooks, *De la marge au centre*, Cambourakis, Paris, 2017, p. 85.

16 *Ibid.*, p. 95.

I. Le sexisme, c'est quoi ?

Le « sexisme anti-hommes » est une notion à succès auprès d'un grand nombre d'acteurs sociaux. Notre visée est de déconstruire le concept et de dénoncer son détournement à des fins clairement antiféministes.

Pour ce faire, nous allons le confronter à une **définition féministe du terme « sexisme »**. Notons qu'il n'existe pas de définition homogène de la notion, – comme de tout mot ceci dit en passant –, et d'autant moins que celle-ci est hautement chargée politiquement. La notion de sexisme est de plus connectée à de nombreuses autres, qui sont également l'objet de points de vue particuliers et idéologiques.

Lors de nos pérégrinations, nous avons particulièrement apprécié la définition que l'association Vie Féminine lui en donnait :

Le terme « sexisme » désigne l'ensemble des comportements individuels et/ou collectifs qui perpétuent et légitiment la domination des hommes sur les femmes en s'appuyant sur des stéréotypes pour perpétuer des rôles et attitudes « genrés », différenciés entre hommes et femmes (les femmes sont émotives, se chargent du ménage, ne savent pas conduire,... Les hommes sont forts, se chargent de ramener un salaire au ménage, ne savent pas coudre,...). Le sexisme se présente comme l'huile dans les rouages de l'engrenage infernal des violences faites aux femmes (cet engrenage se veut être la représentation symbolique du système de domination d'un sexe sur l'autre, la domination masculine).¹⁷

Les « discriminations sexistes » sont la manifestation concrète du sexisme à travers des attitudes, opinions ou comportements qui diminuent, excluent ou sous-représentent des personnes sur base de leur sexe. Elles portent atteinte aux droits et à l'autonomie des femmes dans différents domaines (travail, emploi, santé, etc.).¹⁸

Cette définition fait référence à plusieurs concepts qui s'entrecroisent et qui ensemble dessinent le contexte politique dans lequel le sexisme s'insère. Ce contexte est important à prendre en compte. Plusieurs notions-clés, que l'on peut extraire de la définition, sont à mettre en lien afin de bien comprendre de quoi il s'agit :

- le sexisme s'insère dans un contexte historique révélant un **rapport hiérarchisé** de pouvoir entre les sexes ;
- le sexisme est **systemique** ;
- le sexisme se joue à **tous les niveaux** de l'ordre social (individuel, collectif, institutionnel, etc.) ;

¹⁷ Vie féminine, *Le sexisme dans l'espace public*, étude 2017, p.9. Disponible ici : <http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf> (Consulté le 25/04/20). Souligné par nous.

¹⁸ *Ibid.* Souligné par nous.

1. Des rapports de pouvoir hiérarchisés

Selon les courants d'études sur le genre, les rapports de pouvoir ont été pensés à l'intérieur des concepts de « patriarcat », de « domination masculine », d'« oppression envers les femmes » ou de « valence différentielle des sexes ».

L'ensemble de ces notions mettent en évidence que « [d]ans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variables. »¹⁹

Le « patriarcat » désigne « une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir. »²⁰ Il se compose de l'interrelation entre « les mentalités, les institutions, les lois sexistes et les structures socio-économiques qui les soutiennent. »²¹

La « domination masculine » « a également été utilisé[e] dans certains travaux²² pour désigner les structures matérielles et symboliques de l'infériorisation des femmes par rapport aux hommes. »²³

Le terme d'« oppression » est selon Nicole-Claude Mathieu davantage utilisé par les mouvements de femmes, quand celui de domination est plutôt employé du côté de la pensée dominante (hommes et femmes). « Le mot « domination » porte l'attention sur des aspects relativement statiques : de « position au-dessus », telle la montagne qui domine ; d'« autorité », de « plus grande importance ». Tandis que le terme oppression implique et insiste sur l'idée de violence exercée, d'excès, d'étouffement – ce qui n'a rien de statique... du moins jusqu'au moment de l'anesthésie, du coma, de la mise à mort ou du suicide. »²⁴

A travers la notion de « valence différentielle des sexes », « l'anthropologue Françoise Héritier²⁵ montre que les valeurs associées au féminin sont systématiquement déconsidérées par rapport à celles qui sont associées au masculin, même si les valeurs liées à l'un ou l'autre sexe peuvent varier selon les sociétés. »²⁶

19 Laure BERENI et al., *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, de boeck, 2012, p. 9.

20 Christine DELPHY, « Théories du patriarcat », dans Helena HIRATA et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, puf, 2000, p. 159.

21 Féministes radicales, « Texte introductif du premier numéro de Questions Féministes ». Disponible ici : <https://www.feministes-radicales.org/solidarites/le-feminisme-est-possible> (Consulté le 25/04/20)

22 Maurice GODELIER, *La production des Grands Hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard, 1982 ; Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

23 Laure BERENI et al., *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 9.

24 Nicole-Claude MATHIEU, « Quand céder n'est pas consentir », dans Nicole-Claude MATHIEU, *L'anatomie politique*, racine de iXe, pp. 206-207.

25 Françoise HÉRITIER, *Masculin-Féminin I. La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996.

26 Laure BERENI et al., *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 9.

2. Le sexisme est systémique

Le sexisme agit comme un système, c'est-à-dire « un ensemble complexe d'éléments qui entrent en interaction les uns avec les autres [...] et qui s'autorégulent dans le but d'assurer leur équilibre, leur développement et leur survie »²⁷.

Le sexisme est systémique en cela qu'il émerge de plusieurs structures sociales qui sont interreliées et qui s'alimentent mutuellement. Il trouve ses racines dans des causes historiques, économiques, politiques et sociales. Il est généralisé et tenace, profondément ancré dans les comportements sociaux et dans l'organisation sociale. Il n'est ordinairement pas remis en cause et agit indirectement. Il est invisibilisé. Il est peu conscientisé et entretenu par les structures sociales et institutionnelles. Il s'élabore et se maintient à partir de lois, de politiques, de pratiques, de stéréotypes ou de coutumes prédominantes, dans toutes les sphères et à tous les niveaux structurels de la société, dans le secteur public ou le secteur privé. L'analyse des discriminations et des violences sexistes ne se limite donc absolument pas à étudier des phénomènes individuels ou interindividuels mais passe nécessairement aussi par l'analyse des comportements en collectivité et au niveau macrosocial puisque les violences, présentes dans les différents niveaux, s'entrecroisent et s'entretiennent mutuellement.²⁸

Ainsi, les concepts²⁹ mettant en évidence les rapports de pouvoir entre les sexes (ou entre les genres) visent, selon Christine Delphy, « à décrire non pas des attitudes individuelles ou des secteurs précis de la vie sociale, mais un système total qui imprègne et commande l'ensemble des activités humaines, collectives et individuelles. »³⁰ Il n'est « ni un phénomène individuel ni un phénomène naturel, mais un phénomène politique. »³¹

Le caractère systémique du sexisme signifie en outre qu'il consiste en « un ensemble complexe d'interactions, [ayant lieu] souvent entre sous-systèmes, le tout [s'exécutant] au sein d'un système plus grand »³². N'étant qu'un sous-système, le genre est absolument à appréhender au regard des autres systèmes. C'est pourquoi « adopter une perspective de genre doit conduire à poser systématiquement la question des modalités d'imbrication du genre dans d'autres rapports de pouvoir qui traversent l'ordre social »³³, tels la classe sociale, la sexualité, la « race », l'âge, etc.³⁴

27 Si Institut, « Qu'est-ce que la systémique? ». Disponible sur : <<https://www.si-institut.com/le-si/la-systemique/>> (Consulté le 14/08/2020)

28 Emilie GUIMOND-BÉLANGER, *Analyse féministe de la discrimination systémique : étude de cas des droits reproductifs des femmes tibétaines*, Université du Québec à Montréal, octobre 2017, pp. 24-26. Disponible sur : <<https://archipel.uqam.ca/12290/1/M15963.pdf>> (Consulté le 14/08/2020)

29 Ici, Christine Delphy fait référence aux notions de patriarcat, genre (ou système de genre) et rapports sociaux de sexe (ou de genre).

30 Laure BERENI et al., *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 159.

31 *Ibid.*

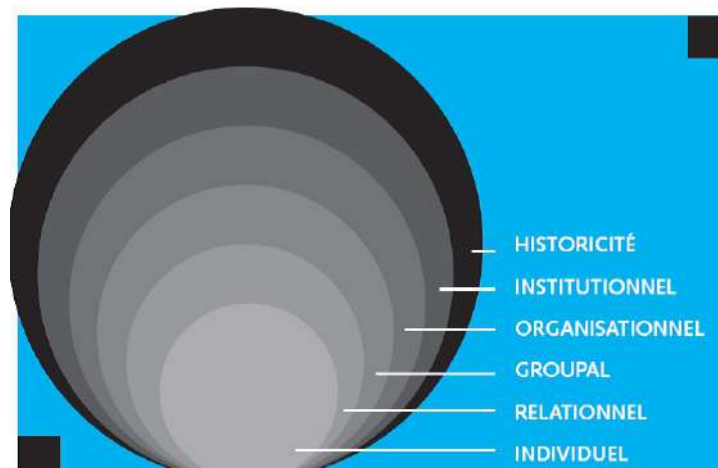
32 Wikipédia, « Systémique ». Disponible sur : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A9mique>> (Consulté le 25/04/20)

33 Laure BERENI et al., *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 10.

34 Cf le concept d'intersectionnalité, théorisé par Kimberlé Crenshaw en 1989 et développé dans son article « Cartographie des marges : Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de

3. Le sexisme agit à tous les niveaux de la société

On l'a mentionné : le sexisme agit tel un système et ne se limite pas à des impacts au niveau individuel ou interindividuel. De manière plus précise, le sexisme, si l'on reprend la grille d'Ardoïno³⁵, agit à 5 niveaux, 6 si l'on prend en considération l'historicité ajoutée par Claudine Drion du Monde selon les femmes³⁶ (et empruntée à Alain Touraine), dont les idées sont reprises de manière retravaillée ci-après. Elle utilise cet outil d'analyse qui permet de comprendre les phénomènes sociaux à partir de l'observation des faits sociétaux pour analyser les rapports de pouvoir inégalitaires.³⁷



- **Au niveau individuel** : Le niveau individuel se concentre sur chaque personne prise individuellement. Il relève donc de l'analyse psychologique qui permet d'étudier de quelle manière chacun·e intériorise ou non les normes sociales et les stéréotypes et préjugés véhiculés par la société (c'est-à-dire l'éducation, les médias, la publicité, le langage,...).

Les stéréotypes « valorisent symboliquement et concrètement le masculin par rapport au féminin »³⁸ (les hommes sont courageux, fermes, combatifs, rationnels,... ; les femmes, peureuses, douces, émotives,...). Ils sont donc le reflet de la domination

couleur », *Cahiers du genre*, n°39, 2005.

35 AMIS asbl, « La grille d'Ardoïno ». Disponible sur :

<http://www.mediateurs-amis.be/uploads/Grille_Ardouano_Notes_Fusion.pdf> (Consulté le 11/04/20)

36 Claudine DRION, *Genre et niveaux d'intelligibilité du social*, Le Monde selon les femmes, 2005. Disponible sur : <<https://www.yumpu.com/fr/document/view/36363583/genre-et-niveaux-dintelligibilite-du-social-egalite-des-hommes-et->> (Consulté le 11/04/20)

37 Claudine DRION et Gérard PIROTTON, *Genre, 6 niveaux pour comprendre et construire des stratégies*, Le Monde selon les femmes, 2012, p. 5. Disponible sur : <https://portailqualite.acodev.be/fr/system/files/node/152/genre_6_niveaux_pour_comprendre_et_construire_des_strategies_Imslf_2012.pdf> (Consulté le 14/12/2020)

38 Claire GAVRAY et al., *L'affranchissement des modèles de sexe comme facteur de meilleure réussite scolaire : résultats de recherche et activités de formation*, Ministère de la Communauté Française Direction égalité des chances, 2009, p. 15.

masculine et permettent son entretien³⁹ via l'enseignement de la soumission⁴⁰ aux femmes et de la domination aux hommes.

De ce fait, les hommes ne subissent pas de sexisme au niveau individuel puisque les stéréotypes masculins sont valorisés symboliquement. Et ceux-ci ne participent pas dès lors à entretenir tout un système de domination à leur encontre. Dans les quelques cas où les stéréotypes relatifs aux hommes semblent être négatifs, ceux-ci ne contribuent néanmoins pas à entretenir le sexisme à tous les niveaux de la société. Les stéréotypes masculins n'entraînent pas des discriminations ou un système de valeur se répercutant sur les hommes négativement aux différents niveaux de l'ordre social en dehors de l'(inter)individuel. « On peut bien écrire dans tous les magazines féminins possibles que les hommes sont immatures, cela n'aura pas de conséquence sur leur vie professionnelle. Ils ne subiront pas non plus de violences pour cela. [...] On ne refusera jamais un métier à un homme parce qu'il est homme, on ne le paiera jamais moins qu'une femme à compétences et diplômes égaux. »⁴¹

Des rôles de genre appris aux hommes peuvent toutefois occasionner de la souffrance chez ceux-ci. Par exemple, être un homme fort, dès lors ne pas pleurer, ne pas montrer ses sentiments peut entraîner une souffrance interne, psychique, difficile à gérer (et c'est pourquoi nous soutenons également la subversion de ces rôles). Cependant, à nouveau, ces rôles n'entretiennent pas tout un dispositif de domination. On verra en outre plus loin (dans la section « comment nommer les violences envers les hommes ») qu'ils correspondent au coût de l'accession aux privilèges, c'est-à-dire au pouvoir. La véritable oppression sexiste (envers les femmes), elle, n'apporte rien de positif, d'ascensionnel.

- Au niveau relationnel : Le niveau relationnel se concentre sur la relation entre deux personnes (dans le couple, au travail, etc.). Il met le focus sur l'histoire de la relation, les interactions et ses modalités. Ce niveau permet d'analyser entre autres la répartition traditionnelle des rôles familiaux (tel le partage des tâches ménagères), les violences conjugales, etc.

Un cas emblématique de sexisme au niveau relationnel est celui des violences conjugales qui sont « un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. »⁴² Les hommes sont dans la grande majorité les auteurs de ces violences et les femmes, les

39 « Pour Jost et Banaji (1994), les stéréotypes auraient une fonction idéologique : la justification (ou légitimation) d'une situation sociale, même au détriment des individus ou des groupes. Les stéréotypes apparaissent alors comme un moyen d'emprise des groupes dominants sur les groupes dominés : ils visent à maintenir le statu quo entre les groupes, en dépit des inégalités. » Source : Jean-Baptiste LÉGAL et Sylvain DELOUVÉE, *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, DUNOD, Paris, 2015, p. 58.

40 « L'éducation traditionnelle [...] limite l'activité et l'autonomie des filles, les empêchant de s'affirmer comme « sujet » au même titre que les garçons. » Source : Helena HIRATA et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, op. cit., p. 52.

41 Valérie REY-ROBERT, *Le sexisme, une affaire d'hommes*, Libertalia, Paris, 2020, p. 124.

42 Définition officielle de la conférence interministérielle belge de 2006. Source : CVFE, « La violence conjugale est une violence de genre ». Disponible sur : <<https://www.cvfe.be/services/violences-conjugales/je-veux-comprendre/violence-de-genre>> (Consulté le 24/04/2020)

victimes. « Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société. »⁴³

Dans une vidéo démontrant l'inexistence du « racisme anti-blanc »⁴⁴, Eric Fassin propose, pour qualifier des actes d'agression à l'encontre des personnes blanches, plutôt que de les appeler des « actes racistes », de les nommer des « insultes », ou des « agressions ». La même logique peut s'appliquer aux prétendus actes sexistes envers les hommes. Traiter par exemple un individu mâle de « pervers » n'est pas sexiste car cela ne participe pas à générer une domination systémique des femmes sur les hommes... Ça reste néanmoins une agression, une insulte.

Le politologue et chercheur Francis Dupuis-Déri analyse les discours de « post-féministes » et met en relief la stratégie qui consiste à limiter l'approche du sexisme aux relations interpersonnelles afin de valider l'idée de relations tout à fait symétriques entre les hommes et les femmes :

« Se décrivant comme « post-féministes », il s'agit pour eux de contourner l'analyse féministe pour conclure que les hommes sont opprimés. Pour y arriver, les masculinistes ramènent tout aux relations interpersonnelles [...]. Ils évacuent ainsi leurs attitudes sexistes envers les femmes et cherchent à se déresponsabiliser au maximum en évoquant des causes extérieures à eux pour se justifier : éducation reçue, aliénation, inconscience, etc. »⁴⁵

Les hommes peuvent donc vivre des agressions mais celles-ci ne sont pas soutenues par tout un arsenal social et institutionnel.⁴⁶

- Au niveau groupal : Le niveau groupal étudie la dynamique, les rôles et fonctions qui se développent dans le groupe. Comment se répartit la parole ? Comment se prennent les décisions ? Pour quelle répartition des tâches ?

A ce niveau, le sexisme peut se traduire par exemple par une plus grande prise de la parole en groupe de la part des hommes⁴⁷, leur tendance à prendre le leadership⁴⁸ et par une répartition genrée des tâches, les femmes – principalement racisées⁴⁹ – étant assignées le plus souvent aux tâches subalternes⁵⁰.

43 *Ibid.*

44 Elsa MOURGUES, « Le racisme anti-Blancs existe-t-il ? », *france culture*, 10 octobre 2018. Disponible sur : <<https://www.franceculture.fr/societe/le-racisme-anti-blancs-existe-t-il>> (Consulté le 02/05/20)

45 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 2018, p. 132.

46 Özlem Sensoy et Robin DIANGELO, « Developing Social Justice Literacy an Open Letter to Our Faculty Colleagues », *Phi Delta Kappan*, Vol. 90, 5, janvier 2009.

47 Corinne MONNET, « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation », *Nouvelles Questions Féministes*, 19, 1998. Disponible sur : <<https://infokiosques.net/IMG/pdf/BrochureCorinneMonnet.pdf>> (Consulté le 24/04/20)

48 Gisèle SZCZYGLAK, « Égalité professionnelle : le leadership a-t-il un genre ? », *Les Échos Entrepreneurs*, 29 août 2019. Disponible sur : <<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/management/0601520091728-homme-femme-le-leadership-a-t-il-un-genre-331237.php>> (Consulté le 16/11/2020)

49 Françoise VERGÈS, *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique, 2019.

50 Par exemple, « [m]ême les femmes cadres ou occupant des postes qualifiés tendent à être plus souvent sollicitées que leurs collègues masculins pour s'occuper des tâches « subalternes » (faire le café, poster

Les hommes pourraient prétendre de la même façon subir du sexisme car ils seraient assignés à des rôles qui les préjudicient. Par exemple lorsqu'il est attendu de leur part de réaliser les tâches les plus à risque ou les plus difficiles lorsqu'ils sont en groupe. Pensons aux déménagements et à la coutume de réserver aux hommes les déplacements des éléments les plus lourds. Ces tâches peuvent en effet causer efforts et douleurs. Elles valorisent cependant les hommes auxquels on reconnaît force et courage, attributs louangés dans notre société, et qui à terme procurent du pouvoir.

- **Au niveau organisationnel** : Le niveau organisationnel étudie la structure, l'organisation des services et des départements, afin de mettre en lumière les relations de pouvoir et de coopération. Quels sont les processus de prise de décision ? Quelle répartition femmes/hommes dans les fonctions dirigeantes ? Les horaires incluent-ils une prise en compte des impératifs liés à la garde des enfants ?

Le plafond de verre en est une illustration. Il « renvoie au fait que les femmes peuvent progresser dans la hiérarchie de l'entreprise mais seulement jusqu'à un certain niveau. Résultat : elles sont en grande partie absentes du sommet de la hiérarchie ».⁵¹

Certain·es pourraient retourner l'argument et dire que les hommes sont victimes de sexisme car si les femmes sont interdites des hautes sphères, les hommes eux y sont assignés et n'ont pas d'autre choix. Ou que la valeur travail leur est imposée et qu'il leur est à tout prix demandé de travailler tard et à temps plein.⁵² Cependant, ces assignations leur confèrent du pouvoir, économique, politique et social, valorisé dans notre société et favorisant l'accès à de nombreux privilèges, et entretenant de la sorte la domination masculine.

- **Au niveau institutionnel** : Les institutions sont de larges ensembles faits d'usages, croyances, normes, valeurs qui possèdent des règles de fonctionnement ou des lois.

Les violences sexistes consistent ici en des « attitude[s] et [...] pratiques des institutions (écoles, administrations publiques, justice, [police,] famille, mariage, ...⁵³) – ou des personnes qui les représentent – qui s'appuient sur leur pouvoir et leur autorité pour véhiculer des stéréotypes et/ou mener à des discriminations envers les femmes ou des groupes de femmes. C'est ainsi le cas, par exemple, lorsque des écoles décident d'interdire le port du foulard aux jeunes femmes musulmanes [ou] lorsqu'un

le courrier, prendre des notes, etc.) ou du moins sans rapport avec leurs compétences professionnelles ». Source : Caroline FEVRIER, « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : quand le plafond de verre fait barrage », *Let's look after*, 13 février 2018. Disponible sur :

<<https://letslookaftersite.wordpress.com/2018/02/13/egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-quand-le-plafond-de-verre-fait-barrage/>> (Consulté le 16/11/2020)

51 Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes, « Plafond de verre ». Disponible sur : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/plafond_de_verre> (Consulté le 24/04/2020)

52 Cette argument sera notamment déconstruit dans la section dédiée à la « déconstruction de l'argumentation masculiniste autour du "sexisme inversé" » à la page 32.

53 Dans un dossier pédagogique, « Le sexisme comprendre pour agir », Vie Féminine a mis en lumière de quelle manière le sexisme se manifeste dans 9 milieux (ou institutions) : en politique, dans le milieu syndical, dans la justice, dans les médias, dans le milieu professionnel, sportif, à l'école, dans la rue et dans la famille. Disponible ici : <<http://www.viefeminine.be/spip.php?article387>> (Consulté le 11/04/20)

juge ou un policier, avec l'autorité que lui confère sa fonction, minimise l'expérience et la parole d'une femme victime de violences et refuse de donner suite à sa plainte. »⁵⁴

Dans l'article « Sexisme » de Wikipédia, qui regroupe un nombre incalculable de théories masculinistes, sont notamment répertoriées les violences sexistes qui auraient cours dans l'institution de la justice. N'y sont indiquées, sur 14 lignes, que des références au fait que les hommes subissent des peines plus lourdes que les femmes et qu'ils sont plus souvent présumés coupables. En dehors de cet argument hautement fallacieux déconstruit plus loin⁵⁵, pas un mot sur les violences institutionnelles envers les femmes. Pas un mot sur le fait que 4% des plaintes pour viol seulement aboutissent à une condamnation. Pas un mot sur le fait que dans 70% des cas, les dossiers de violences conjugales sont classés sans suites par le Parquet. Pas un mot sur le fait que les femmes constituent 71% des victimes d'islamophobie dans le domaine des institutions, administrations et pouvoirs publics.⁵⁶

- **Historicité** : L'historicité « désigne la capacité qu'ont les acteurs[/trices] d'une société ou d'une communauté donnée à inscrire leur présent dans une histoire, à le penser comme situé dans un temps non pas neutre mais signifiant, par la conception qu'ils s'en font, les interprétations qu'ils s'en donnent et les récits qu'ils s'en forgent »⁵⁷.

L'historicité, c'est l'analyse des lois, des normes, mais aussi des subjectivités des individus : leur inconscient est traversé par l'histoire, par la politique, « par la société, dans [leurs] manières de ressentir les choses, dans [leurs] manières de désirer, dans [leurs] manières d'être. »⁵⁸

« Le genre, [...] c'est une bataille permanente dans l'histoire pour redéfinir les normes. Mais s'il y a une bataille, c'est bien que ce n'est pas simplement l'histoire d'un progrès. C'est l'histoire aussi de choses qui avancent, de choses qui reculent. Que ce qui avait l'air bien peut se retourner contre les dominé-es. [...] Ce qui veut dire aussi que chacune, chacun, que ce soit dans le domaine militant, que ce soit dans le domaine des études de genre, ou que ce soit dans la vie quotidienne, doit réfléchir. C'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'appliquer des recettes. Il faut essayer de comprendre le monde dans lequel on est, les relations dans lesquelles on est, les mondes sociaux dans lesquels on est. Donc je crois que ça demande un travail d'intelligence

54 Vie féminine, « Comprendre », Texte issu du dossier pédagogique de la campagne de Vie Féminine « Brisons l'engrenage infernal ! », 2017, p. 5. Disponible sur :

<http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2017/03/pdfComprendre-1.pdf> (Consulté le 24/04/20)

55 Dans la section sur la déconstruction de l'argumentation masculiniste autour du « sexisme inversé ».

56 Vie féminine, « Comprendre », *op. cit.*, pp. 5-6.

57 Ludivine BANTIGNY, 2013, p. 15. Citée par François BOURGUIGNON, « Historicité » dans *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, 2019, p 91. Disponible sur :

<https://www.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-91.htm> (Consulté le 24/04/20) Mis en italique par nous.

58 Victoire TUAILLON, « Cours particulier avec Eric Fassin (1/2) », *Les couilles sur la table*, 21 juin 2018, Binge Audio. Disponible sur : <https://www.binge.audio/cours-particulier-avec-eric-fassin-12/> (Consulté le 25/04/20)

des choses, c'est-à-dire essayer de comprendre où on est, à quel moment on est, pour ne pas se faire piéger par le fait qu'on applique des recettes d'hier pour des combats d'aujourd'hui. », Eric Fassin⁵⁹

Le Monde selon les femmes s'empare du concept d'« historicité » afin d'appréhender de quelle manière la société a la capacité d'agir sur elle-même, – tant au niveau individuel qu'institutionnel –, et à se transformer, notamment grâce aux mouvements sociaux tels que les féminismes.

Les évolutions peuvent être positives, des victoires ont été célébrées, mais rien n'est jamais acquis. Pour preuve, le cas emblématique du droit à l'IVG qui est sans cesse remis en question, partout dans le monde.⁶⁰

L'historicité implique l'adoption d'un point de vue. Des chercheuses telles que la philosophe Donna Haraway ont observé que le point de vue « neutre et objectif » en sciences est une notion trompeuse, et qu'il reflète en réalité dans une large mesure celui du dominant. Car le savoir est nettement dépendant des rapports de domination et tout point de vue prétendument « objectif » est impossible. Le savoir que l'on considère comme « objectif » n'est autre que celui du dominant.

Nous proposons en fin de document, en annexe, une « **grille de lecture du sexisme** », équivalant à un résumé des paragraphes qui précèdent, et englobant de cette façon les différents éléments de définition du concept.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Fédération des Centres de Planning familial des FPS, « L'IVG dans le monde en 2019 : entre multiplication des attaques et manque d'avancées législatives ». Disponible sur : <https://www.planningsfps.be/livg-dans-le-monde-en-2019-entre-multiplication-des-attaques-et-manque-davancees-legislatives/> (Consulté le 02/05/20)

II. Historique de la notion de « sexisme inversé ». Son origine masculiniste

Le sexisme inversé consiste à affirmer qu'il existe un sexisme dirigé contre les hommes, c'est-à-dire le genre dominant⁶¹, de la part des femmes, le genre opprimé.

Cette doctrine défend que le déséquilibre historique en faveur des hommes n'est plus applicable à l'époque contemporaine⁶², voire même que *les femmes sont désormais considérées comme le genre ou le sexe supérieur*.⁶³

Cette conception est née en réponse au féminisme qui aurait transformé la société de telle sorte qu'elle *profite désormais aux femmes et opprime à présent les hommes*.⁶⁴

Sexisme inversé : Origine de ce courant de pensée

La « notion » de « sexisme inversé » (et ses théories adjacentes...) est née dans le **mouvement des droits des hommes** vers la fin du 20^e siècle quand il prit une tendance clairement masculiniste.

*Les anglophones définissent « masculinism » comme « l'idéologie patriarcale [qui justifie et naturalise la domination masculine] » et les francophones définissent le « masculinisme » comme un mouvement militant antiféministe.*⁶⁵

Le masculinisme est à la fois un mouvement social qui vise à « défendre les "droits des hommes" dans une société qu'ils estiment désormais dominée par les femmes »⁶⁶ ; et, selon nous, une idéologie diffuse, qui partiellement ou en grande partie, teinte les discours des acteur·ices social·es.

A la base, le mouvement des hommes est né de la volonté de compléter les revendications des mouvements féministes de la deuxième vague, lors des années 60, dans un but de lutter contre le machisme. La critique par les féministes des « rôles sexuels féminins » a résonné chez certains hommes qui ont voulu faire le même genre de critiques des « rôles sexuels masculins ». Les rôles de genre renvoyant à la passivité et à la dépendance des femmes furent mis côte à côte avec les rôles de

61 Carol Thomas NEELY, *Feminist modes of Shakespearean criticism : Compensatory, justificatory, transformational*, 1981, pp. 3–15. Cité par Wikipedia, « Reverse sexism ». Disponible sur : https://en.wikipedia.org/wiki/Reverse_sexism (Consulté le 04/04/20)

62 Sociological Abstracts : Supplement - Issues 67-77, 1977, p. 202. Cité par Wikipedia, « Reverse sexism ». *op. cit.*

63 Georgia COLLINS, *Women, art, and education*, 1984, p. 14. Cité par Wikipedia, « Reverse sexism ». *op. cit.*

64 Florence RUSH, « The Many Faces of Backlash », dans Dorchen LEIDHOLDT and Janice G. RAYMOND, *The Sexual Liberals and the Attack on Feminism*, 1990, p. 169.

65 Francis DUPUIS-DÉRI, « Le "masculinisme" : une histoire politique du mot (en anglais et en français) », *Recherches féministes*, 22 (2), pp. 99-100. Disponible ici : <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2009-v22-n2-rf3635/039213ar.pdf> (Consulté le 26/11/2020)

66 Christine BARD, « A contre-vague : introduction », dans Christine BARD et al. (dir.), *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, puf, 2019 p. 14.

genre masculins conditionnant les hommes à être braves, forts, dominants et indépendants.⁶⁷

Lorsque les féministes se sont mises à dénoncer avec vigueur les comportements effectifs des hommes mus par ces rôles de genre, c'est-à-dire les viols, le harcèlement sexuel, la violence domestique, etc., les hommes se sont petit à petit désolidarisés des mouvements des femmes.⁶⁸

Dans les années 70, le mouvement des droits des hommes est passé de la critique du rôle sexuel masculin oppressif à la célébration de tout ce qui est masculin et à un quasi-engouement pour le rôle masculin traditionnel.⁶⁹

Le féminisme était devenu l'ennemi. Le féminisme, disaient-ils, était à la fois une stratégie politique pour prendre le pouvoir et une idéologie qui méprisait et dénigrait les hommes. Ce n'était pas les notions traditionnelles de la masculinité qui rendaient les hommes si misérables, c'était les femmes !⁷⁰

A partir des années 1990, les membres du mouvement des droits des hommes se mirent de plus en plus en colère. Le Southern Poverty Law Center, qui surveille toutes sortes de « groupes de haine », a alors commencé à répertorier les groupes de défense des droits des hommes dans son enquête annuelle sur la haine, qu'un blogueur a qualifié de « misogynie virulente, diffusion d'une fausse propagande anti-femmes et applaudissements et même encouragements aux actes de terrorisme domestique et de violence extrême contre les femmes et les enfants, pouvant aller jusqu'au meurtre ». ⁷¹

Warren Farrell a été un des grands propagateurs de l'idéologie masculiniste et de la notion de sexisme inversé. Dans un premier temps allié du féminisme et notamment membre du conseil d'administration new-yorkais du National Organization for Women (NOW), il prit ensuite la tangente masculiniste et devint un des premiers organisateurs et fondateurs du mouvement des droits des hommes. Le livre de Warren Farrell de 1993, *The Myth of Male Power*, est devenu une sorte de Bible pour les adeptes de la défense des droits des hommes.⁷²

Selon Farrell, le pouvoir des hommes est un mythe. Farrell explique que le pouvoir, ce n'est pas gagner de l'argent que sa compagne va pouvoir dépenser, notamment en raison de la durée de vie plus longue de cette dernière.⁷³

67 Florence RUSH, « The Many Faces of Backlash », *Ibid.*, p. 166.

68 Bethany M. COSTON et Michael KIMMEL, « White men as the new victims : Reverse discrimination cases and the men's rights movement », *Nevada law journal*, 13, p. 370. Disponible ici : <https://scholars.law.unlv.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1465&context=nlj> (Consulté le 26/11/2020)

69 *Ibid.*, p. 372.

70 *Ibid.*

71 *Ibid.*, p. 376.

72 *Ibid.*

73 *Ibid.*

Farrell défend que la « libération humaine » est le but ultime parce que tous les mouvements de libération sont équitablement importants ; et *il n’y a pas de hiérarchie dans l’oppression*.⁷⁴

Selon lui, certaines femmes essaient de rétrograder les hommes en dessous du point où ça paraît justifiable. Farrell a conclu que les mouvements des femmes dévalorisent les hommes et sont motivés par la supériorité plutôt que l’égalité.⁷⁵

Farrell soutient qu’il existe un **sexisme inversé** : celui des femmes inflexibles qui entretiennent un souhait de mort à l’encontre des hommes, celles qui les rejettent et les contraignent à se tourner vers la pornographie et l’objectification des corps féminins, celles qui les dévaluent dans leurs publications, et refusent de reconnaître que les femmes abusent des hommes.⁷⁶

Les propos de Farrell correspondent en tout point aux attaques anti-femmes plus larges qui émanent des groupes des droits des hommes qui se multiplient aux Etats-Unis. **Sidney Siller**, chef de file de l’Organisation Nationale pour les Hommes (« National Organization for Men »), publie son billet de sexisme inversé chaque mois dans sa colonne « Les droits des hommes » du magazine pornographique « Penthouse ». Il y constate notamment une *discrimination à l’égard des hommes* de la part de la justice en matière de disputes matrimoniales et de garde d’enfants. Il insiste sur le fait que les hommes sont victimes de fausses accusations de la part de femmes mécontentes et en colère dans des cas de harcèlement sexuel, viol, et molestation d’enfants, et que la lutte des femmes pour l’égalité des salaires et leurs programmes d’action positive privent les hommes d’emploi et de moyens de subsistance.⁷⁷

Le sexisme inversé en est venu à signifier que non seulement les femmes individuellement, mais aussi *nos institutions, notre système judiciaire, et notre législation discriminent et oppriment les hommes*. Des masculinistes, à la Farrell ou Siller, sont maintenant fréquemment exhibés dans la presse écrite et électronique et leur sexisme inversé misogyne est présenté comme légitime, une protestation de bonne foi.⁷⁸

74 Florence RUSH, « The Many Faces of Backlash », *op. cit.*, p. 167.

75 *Ibid.*, p. 168.

76 *Ibid.*, pp. 168-169.

77 *Ibid.*, p. 169.

78 *Ibid.*

III. Aujourd'hui : une notion devenue banale

De la droite conservatrice à la gauche progressiste... Des masculinistes aux (pro)féministes... Des médias aux instituts fédéraux...

La notion de « sexisme inversé » est donc née des préoccupations grandissantes des mouvements des droits des hommes. Aujourd'hui, cette notion s'est répandue et ne se limite plus à ces groupes. Elle n'est pas toujours brandie telle quelle mais elle transparaît implicitement dans les discours. Principalement dans les discours d'inspiration masculiniste. Ceux-ci se tiennent tant à « gauche » qu'à droite, ainsi qu'au sein du mouvement féministe. Ils sont véhiculés en masse par les médias et les réseaux sociaux (livres, émissions, films,...) et sont ainsi devenus mainstream, à la mode : les thèses masculinistes sont propagées dans des événements à prétention scientifique⁷⁹, elles ont permis la création du journal international « New Male Studies », elles ont envahi le net et Wikipédia,... Aujourd'hui, le discours masculiniste est même devenu institutionnel puisqu'il a infiltré l'Institut fédéral pour l'égalité des femmes et des hommes,...

Dans le discours masculiniste

La notion de sexisme inversé apparaît toujours aujourd'hui en filigrane des discours masculinistes qui visent « à défendre les intérêts des hommes et à les présenter comme les *victimes* des féministes qui seraient « allées trop loin » et des femmes en général (mères castratrices, épouses abusives...). »⁸⁰

Cette idéologie antiféministe réactionnaire se situe dans l'air du temps. « Elle s'inscrit dans le cadre de ce mouvement général de la pensée qui *nie les rapports de domination* et conteste aux opprimé.e.s le droit légitime à combattre l'oppression et à revendiquer l'égalité. »⁸¹

« [À] chaque fois que les dominé.e.s se lèvent pour briser leurs chaînes, à chaque fois que l'ordre social et ses hiérarchies vacillent, les dominant.e.s leur opposent une résistance ; mettant au point des discours et des stratégies de défense et, parfois, contre-attaquant avec violence. »⁸²

« Il est [...] question, dans les discours, de femmes qui détruisent « leurs » hommes par égoïsme, obsédées par leur carrière, ne songeant qu'à leur plaisir, leur liberté s'exerçant au détriment des hommes et de la vie de famille. Pour ces hommes, il est urgent de se reprendre en main. Ils se

79 « On peut citer l'exemple du « colloque » au titre évocateur : « Couples : hommes victimes, femmes violentes, c'est fini ! », organisé par l'association SOS hommes battus en octobre 2011. » Source : COLLECTIF STOP MASCULINISME, *Contre le masculinisme. Petit guide d'autodéfense intellectuelle*, p. 14. Disponible ici : <https://infokiosques.net/IMG/pdf/contre_le_masculinisme-fil-76p-sept2014.pdf>(Consulté le 27/11/2020)

80 *Ibid.*, p. 10.

81 *Ibid.*, p. 11. Mis en italique par nous.

82 *Ibid.*, p. 12.

présentent comme des victimes des femmes, du féminisme ou encore du « patriarcat », système social imaginaire dans lequel les femmes surpuissantes exerceraient un pouvoir sans partage, notamment sur les enfants. [...] Certains n'hésitent pas à reprendre à leur compte les analyses féministes, en inversant le sens du rapport de domination et en réclamant, sans vergogne, l'égalité... pour les hommes aussi. »⁸³

La mouvance masculiniste est plurielle. Les masculinistes font partie de groupes de pression masculins, d'associations de défense des pères, de groupes de parole, sectes new age de « thérapie masculine », de stages de développement personnel, etc. Bien sûr, tous ces groupes ne défendent pas les mêmes objectifs ni les mêmes valeurs. Ils ne prônent pas tous non plus le retour des femmes au foyer et l'affirmation de la masculinité virile, par exemple. « Toutefois, leurs actions visent toujours à relativiser voire à nier la domination masculine. Ils partagent de nombreux points communs. Pour eux, les hommes et les femmes sont « par nature » différents et complémentaires ; hommes et femmes ont des intérêts contradictoires, et les hommes doivent défendre en priorité leurs intérêts ; les hommes seraient enfin des victimes des femmes et/ou des féministes. »⁸⁴ Les masculinistes regroupent également ceux qui se plaignent de subir une « crise de la masculinité ».

Le **discours de la crise de la masculinité** a été repéré et étudié par Francis Dupuis-Déri⁸⁵. Il se concentre beaucoup sur la souffrance des hommes. Il défend et valorise aussi « une masculinité conventionnelle au nom de la différence « naturelle » des sexes et de la supériorité des hommes [...] plus actifs, plus courageux, plus forts, plus rationnels et même plus « efficaces » (!) que les femmes. »⁸⁶ Leur rhétorique « a pour effet de susciter la pitié envers les hommes, de justifier les violences masculines contre les femmes et de discréditer le projet de l'égalité entre les sexes. »⁸⁷

Mais aussi dans le discours (pro)féministe...

Il est de nombreux cas d'hommes à la base proféministes qui ont viré masculinistes. C'est par exemple le cas de **Warren Farrell** et de Daniel Welzer-Lang.

Dans un de ses livres, **Daniel Welzer-Lang**, sociologue français dont les travaux portent sur l'oppression des femmes et la domination masculine, défend que « les hommes sont aliénés et parfois dominés, ils sont représentés dans la société comme des salauds, ils peinent à l'école, ils subissent des discriminations et... ils sont faussement accusés de violence conjugale. »⁸⁸

De manière générale, il est également fréquent que les **groupes d'hommes proféministes**, malgré leurs bonnes intentions du départ, au fil de leurs réunions

83 *Ibid.*, p. 13.

84 *Ibid.*, p. 15.

85 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit.

86 *Ibid.*, p. 295.

87 *Ibid.* (cf. quatrième de couverture)

88 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 48.

entre hommes, développent une idéologie masculiniste et connaissent un ressac antiféministe.⁸⁹

C'est aussi le cas pour des femmes de certains milieux féministes et antisexistes. Le thème des « droits des pères »⁹⁰ constitue notamment une belle accroche pour convertir le plus grand nombre à la sensibilité masculiniste.⁹¹

A (l'extrême-)droite...

Nombre de personnalités de droite tenant des discours masculinistes bénéficient d'une importante couverture médiatique. C'est le cas du polémiste Eric Zemmour, de l'auteur Jean Gabard, du psychologue québécois Yvon Dallaire,...

Eric zemmour défend ce qu'on pourrait appeler une conception *institutionnelle* du « sexisme anti-hommes » puisque selon lui l'État est du côté des femmes : « on le voit avec la secrétaire d'état. La justice est à leur service. Ils pénalisent à tout va et ils judiciarisent le moindre propos inconvenant. Et la justice condamne. Et les médias – les médias de gauche – les soutiennent vivement. On a là une machine très puissante, une espèce de rouleau compresseur qui n'a qu'un seul objectif, qui n'a qu'un seul ennemi, le mâle blanc hétérosexuel [...]. »⁹²

En 2009, **Jean Gabard** était présent en Belgique pour une série de conférences et d'interviews dans les médias. Il a notamment écrit « Le féminisme et ses dérives » et « L'Évaporation de l'Homme ». Selon lui, « l'homme est aujourd'hui diabolisé » ; « L'homme mal à l'aise dans une société où la norme exige de déployer des qualités féminines » ; « Il a tendance à se replier, à se faire oublier, à se rendre invisible, à s'évaporer ! ».⁹³

Yvon Dallaire, psychologue québécois, a été invité au Palais des Congrès de Liège le 15/10/2019 pour une conférence intitulée « soirée psycho-sexo ». Selon lui, « Les hommes sont injustement traités dans des sociétés trop féminisées. » « Il serait temps que les hommes se libèrent du joug des femmes. » (« Homme et fier de l'être ») « c'est le rôle des hommes dans la société : structurer. » (« la planète des hommes ») Selon lui, les violences conjugales sont équitablement partagées entre hommes et femmes.⁹⁴

89 *Ibid.*, p. 131.

90 La déconstruction de l'argumentation masculiniste autour des « droits des pères », qui s'axe principalement sur la garde des enfants, sera présentée dans la section suivante, au point 9.

91 COLLECTIF STOP MASCULINISME, *Contre le masculinisme. Petit guide d'autodéfense intellectuelle*, op. cit., p. 20.

92 YouTube, « Zemmour : le fardeau du mâle blanc », 28 décembre 2017. Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=JfL2iteWwCM>> (Consulté le 04/04/20)

93 Jean Gabard, « L'évaporation de l'Homme », 12 février 2008. Disponible ici : <<http://blogdejeangabard.hautefort.com/archive/2008/02/12/questions-d-un-male-barre-a-anne-zelensky.html>> (Consulté le 30/12/2020)

94 Irène KAUFER, « Yvon Dallaire, le psy qui venait du froid (dans le dos) », *RTBF*, 14 octobre 2019. Disponible ici : <https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_yvon-dallaire-le-psy> (Consulté le 14/05/2020)

Sans surprise, l'Église diffuse aussi des discours masculinistes. Des personnalités ecclésiastiques ou intellectuelles clament notamment que « les institutions de l'Église sont trop féminisées et que les hommes s'en détournent par manque de modèles masculins, même si les hommes assurent leur suprématie en interdisant les postes de pouvoir aux femmes »⁹⁵.

A « gauche »...

Le discours masculiniste s'est également répandu « à gauche », dans les propos de divers·es acteur/ices politiques des forces progressistes, voire même marxistes et anarchistes. On en trouve des exemples dans les propos de la Ministre socialiste Dominique Bertinotti ou des intellectuels Alain Badiou et Jean-Claude Michéa,...

En 2013, **Dominique Bertinotti**, alors ministre de la Famille, arguait qu'« on ne p[ouvait] pas vouloir à la fois l'égalité femme-homme, et en même temps, ne pas entendre les revendications des pères »⁹⁶, mettant sur le même pied la lutte pour les droits des femmes et « celle pour les droits des hommes », laissant transparaître une croyance en une équivalence entre les deux.

« **Alain Badiou** est un célèbre philosophe politique et romancier d'allégeance maoïste reconnu internationalement »⁹⁷. Selon lui, « l'humanité pourrait « devenir un troupeau d'adolescents stupides dirigé par des femmes carriéristes et habiles », ce qui consisterait à « livrer le monde tel qu'il est à la puissance des femmes », le tout fondé « sur la ruine du nom du père ». Devant pareille catastrophe, le philosophe marxiste évoquait la *possibilité pour les femmes d'exterminer tous les mâles* » après avoir engrangé du sperme. Rien de moins. »⁹⁸.

« **Jean-Claude Michéa**, un philosophe critique du libéralisme qui se prétend anarchiste, a développé une thèse truffée de stéréotypes psychanalytiques sexistes et misogynes pour (ré)affirmer l'importance de l'autorité du père. [...] Pour s'humaniser et « accéder au langage et à la liberté », c'est-à-dire à la culture, le garçon doit s'émanciper de la *domination maternelle*. »⁹⁹

On peut légitimement se demander comment des personnalités aussi à gauche peuvent préférer de tels propos. Dupuis-Déri s'est penché sur la question, en s'appuyant sur l'analyse des écrits de l'anarchiste le plus célèbre du milieu du XIX^e siècle, Pierre-Joseph Proudhon. Le plus célèbre mais également parmi les plus misogynes, défenseur de la domination masculine et ouvertement antiféministe.¹⁰⁰

95 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 144.

96 « Inégalités hommes femmes : les hommes aussi victimes de sexisme? », *Huffingtonpost*, 18 février 2013. Disponible sur : <https://www.huffingtonpost.fr/2013/02/18/sexisme-hommes-victimes-de-discriminations_n_2709518.html> (Consulté le 05/04/20)

97 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 211.

98 *Ibid.*, p. 212.

99 *Ibid.*

100« Proudhon prétendait que l'homme ne jouit pas de sa domination. Son rôle de chef est plutôt un fardeau, puisqu'il doit être le protecteur, le pourvoyeur et même le serviteur de la femme. » Source : Francis DUPUIS-DÉRI, « Proudhon, un anarchiste misogyne et antiféministe, ou comment interpréter l'incohérence

Cela peut naturellement paraître paradoxal puisque le courant anarchiste est censé proposer « la conception la plus radicale de la liberté et de l'égalité »¹⁰¹.

La situation ne l'est pourtant pas tant : en effet, Proudhon, – ou toute autre personnalité de gauche –, luttent souvent sur les fronts où ils se sentent désavantagés, opprimés ; ce qui ne signifie pas qu'ils cèdent facilement sur les plans où ils possèdent des privilèges. En tant qu'homme, « la misogynie et l'antiféminisme de Proudhon peuvent [ainsi] s'expliquer tout simplement par un désir de justifier et de défendre un système – le patriarcat – dans lequel il tire des privilèges et du pouvoir du fait d'être membre de la classe dominante, celle des hommes. [...] [On] n'y voit pas tant une contradiction (logique ou politique) qu'une défense claire des intérêts masculins de l'époque. »¹⁰²

C'est ce qui explique cette alliance étrange entre propos anarchistes – progressistes – et défense du patriarcat. Proudhon représente « un cas d'espèce pour quiconque veut chercher à interpréter une pensée à la fois progressiste et misogyne. »¹⁰³ Il ne constituait cependant pas un cas rare : « l'écrasante majorité des philosophes reconnus des Lumières et de la modernité étaient misogynes, sexistes et antiféministes, même s'ils avançaient des idées par ailleurs très progressistes dans maints domaines ».¹⁰⁴

Donc peu importe la couleur politique des auteurs/militants/chercheurs, qu'ils soient anarchistes, progressistes ou réactionnaires, monarchistes ou républicains, chrétiens ou païens¹⁰⁵,..., tous sont susceptibles de défendre leurs intérêts et ceux des hommes en général, en préférant des propos masculinistes ou antiféministes.

Dans les médias et sur la toile...

Ce discours du sexisme anti-hommes s'est répandu dans la société. Fréquent dans les médias et sur les réseaux sociaux¹⁰⁶, il est aussi présent dans les dictionnaires et nous avons pu constater que l'encyclopédie Wikipédia lui fait la part belle.

- Médias et réseaux sociaux

Même si les discours féministes y ont leur place, et ce d'autant plus depuis #Metoo, et que les voix militantes et intellectuelles sont même invitées à la prendre dans les médias généralistes et sur le net, il faut bien constater que les médias permettent en parallèle la diffusion de discours de victimisation des hommes pendant que le lobbying des groupes masculinistes marche à plein régime. Ils « relaient en effet sans

d'un auteur célèbre ? », dans Christine BARD et al. (dir.), *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, puf, 2019, p. 85.

101 *Ibid.*, p. 81.

102 *Ibid.*, pp. 105-106.

103 *Ibid.*, p. 81.

104 *Ibid.*, pp. 105-106.

105 *Ibid.*, p. 110.

106 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 14.

discontinuer les discours sur la prétendue crise de la masculinité, les droits soi-disant bafoués des pères ou les hommes victimes de violence dans le couple. »¹⁰⁷

« Les rayons « psychologie » et « sexologie » des librairies et des bibliothèques regorgent de livres à tendance masculiniste. A la télévision, des émissions sur des thèmes « sociétaux », des films et des séries véhiculent un imaginaire masculiniste. C'est notamment le cas du film documentaire « Des hommes en vrai », diffusé sur France 2 en 2009 et qui a connu un vrai succès. »¹⁰⁸

En Belgique, des tribunes sont offertes à des masculinistes dans des émissions ou colloques. La revue belge de l'ASBL Relais Hommes s'était indignée par exemple de la « perte de l'identité masculine dans l'enseignement ». ¹⁰⁹

Olivier Nyssens, un des rares militants masculinistes belges, fondateur de « Relais Hommes » (qui a périclité faute de subsides), dénonçait qu'il était politiquement incorrect de dire que les hommes souffrent. ¹¹⁰

- **Dictionnaires et Wikipédia**

Pour les dictionnaires Larousse et L'internaute par exemple, le sexisme peut être de la même manière dirigé contre les femmes ou les hommes.

Pour le premier, le « sexisme » est une « [a]ttitude discriminatoire fondée sur le sexe. »¹¹¹ Pour le second, une « discrimination envers une personne en raison de son sexe. »¹¹² Peu importe lequel donc... Aucune référence n'étant faite aux rapports hiérarchisés entre les sexes, la définition, sans le dire, est susceptible d'englober le sexisme inversé.

Dans son très long article sur le sexisme¹¹³, Wikipédia ne fait pas mention non plus de la spécificité des violences envers les femmes qui sont issues de la domination masculine.¹¹⁴ On y parle de supériorité d'un sexe sur un autre mais on ne mentionne pas qu'il s'agit de la supériorité du « sexe masculin » sur le « sexe féminin ». L'article défend en outre l'existence d'un sexisme hostile et d'un sexisme bienveillant¹¹⁵ envers

107 COLLECTIF STOP MASCULINISME, *Contre le masculinisme. Petit guide d'autodéfense intellectuelle*, op. cit., p. 20.

108 *Ibid.*, p. 14.

109 Sylvie LAUSBERG, « Masculinisme : la fausse réponse au féminisme », *Espace de libertés*, Novembre 2014. Disponible ici : <<https://www.laicite.be/magazine-article/masculinisme-la-fausse-reponse-au-feminisme/>> (Consulté le 30/12/2020)

110 Elodie Blogie, « Hommes en mâle d'identité », *Le Soir*, 16 mai 2015. Disponible ici : <<https://plus.lesoir.be/art/879634/article/actualite/belgique/2015-05-15/h>> (Consulté le 14/05/2020)

111 Larousse, « sexisme ». Disponible sur : <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sexisme/72461>

112 <<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/sexisme/>> (Consulté le 05/04/20)

113 Wikipédia, « Sexisme ». Disponible sur : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Sexisme>> (Consulté le 05/04/20)

114 Selon Wikipédia, « *Le sexisme désigne l'ensemble des préjugés ou des discriminations reposant sur le sexe ou, par extension, sur le genre d'une personne. Il s'étend au concept de stéréotype et de rôle de genre, pouvant comprendre la croyance qu'un sexe ou qu'un genre serait intrinsèquement supérieur à l'autre. Dans sa forme extrême, il peut encourager le harcèlement sexuel, le viol ou toute autre forme de violence sexuelle. Le sexisme évoque également la discrimination de genre sous la forme des inégalités homme-femme.* » Source : *Ibid.*

115 Nous donnons une définition du « sexisme bienveillant » à la page 42.

les hommes... Et l'existence de discriminations institutionnelles, dans le travail, le logement ou la justice, à la défaveur des hommes. Tout cet article est une gigantesque aberration.

L'article sur la « misandrie »¹¹⁶ est du même acabit. La misandrie y est notamment définie comme une forme de sexisme... Et cet article affirme qu'à la fin du 20^e siècle, la société est devenue misandre...

Jusque dans la loi et dans les institutions de l'état...

L'affirmation qu'il existe un sexisme anti-hommes ou une symétrie complète des rapports de domination entre les femmes et les hommes est portée par des institutions à différents niveaux de pouvoir : l'Institut Fédéral pour l'Égalité des femmes et des hommes ; la Commission Européenne, qui évoque la problématique de la crise de la masculinité¹¹⁷... ; la Police Fédérale qui défend dans un slogan que « le viol n'a pas de sexe ».¹¹⁸

Or, des lois ou des politiques neutres du point de vue du genre sont problématiques car elles laissent entendre que les femmes sont en tout point égales aux hommes. Elles ne prennent pas en compte la situation particulière des femmes dans un contexte inégalitaire et une société toujours patriarcale. Préconiser la neutralité au point de vue du genre consiste en réalité à effacer les inégalités structurelles persistantes préjudiciables aux femmes et à mettre de côté la nécessité de modifier en profondeur les rouages qui produisent ces inégalités. Promotionner l'égalité des genres, c'est le contraire, cela consiste à corriger les écarts en défaveur des dominés.

« [Les politiques publiques de lutte contre la violence] ne peuvent se limiter aux seules mesures législatives, car une loi seule « ne peut créer l'égalité ; au mieux, elle peut encadrer une aspiration » (Halperin-Kaddari & Freeman 2016). Comme ce sont les normes sociales et culturelles qui produisent et légitiment les violences faites aux femmes, des lois neutres par rapport au genre deviennent dans ce contexte de la discrimination ouverte. Il est donc inutile, voire contreproductif, d'adopter une loi contre le sexisme qui est formulée en termes neutres, comme c'est le cas de la loi belge du 22 mai 2014. Pour atteindre une égalité substantielle, les différences de genre doivent être reconnues et explicitées, et la Belgique s'y est engagée au niveau international, via sa ratification du CEDAW et de la Convention d'Istanbul. »¹¹⁹

116 Wikipédia, « Misandrie ». Disponible sur : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Misandrie>> (Consulté le 27/11/2020)

117 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 32.

118 Irene ZEILINGER, « Oui, mais les hommes aussi... », *Corps écrits*, Étude 2018, p. 60. Disponible sur : <<https://www.corps-ecrits.be/oui-mais-les-hommes-aussi/>> (Consulté le 27/11/2020)

119 *Ibid.*, p. 65.

- Institut fédéral pour l'égalité des femmes et des hommes

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) est une institution publique fédérale qui protège et promeut l'égalité des femmes et des hommes. Il soutient notamment les femmes victimes de discriminations et de violences, formule des avis et des recommandations (pour les pouvoirs publics, etc.), soutient le monde associatif et le gouvernement.¹²⁰

Dans son approche du sexisme, l'IEFH s'appuie sur une vision qui met femmes et hommes sur pied d'égalité face à ce phénomène, tout en énonçant que les femmes sont nombreuses à être victimes de sexisme :

« Souvent, le sexisme est défini comme un problème uniquement féminin. Bien que de nombreuses femmes soient, dans la rue, au travail ou dans leur vie privée, victimes de sexisme, les hommes peuvent eux aussi en subir les conséquences fâcheuses. »¹²¹

A la recherche d'une définition opérationnelle du sexisme, l'IEFH a commandité une recherche à Magda Michielsens et Walter Angioletti, recherche qui a été publiée en 2009 et se trouve sur le site de l'IEFH¹²². Cette recherche nous interpelle sur plusieurs points. Elle considère dès le commencement que « [s]i de nos jours, le terme « sexisme » est utilisé tant pour les hommes que pour les femmes, il n'en a pas toujours été ainsi »¹²³, prenant parti d'emblée pour une vision dépolitisée de la question.

« Initialement créé pour lutter contre la suprématie des hommes sur les femmes, [le mot sexisme] renferme de nos jours une signification équilibrée et généraliste, dans laquelle les deux sexes peuvent chacun être « victimes »¹²⁴. »¹²⁵

Elle défend ainsi une conception uniquement individuelle du sexisme et non structurelle, mettant sur un même pied d'égalité le « sexisme envers les hommes » et celui envers les femmes.

Les chercheur/euses utilisent de nombreuses ressources et accordent un crédit important aux écrits de Warren Farrell, dont nous avons analysé plus haut la portée masculiniste¹²⁶. Une autre ressource est la journée d'études « Paroles d'Hommes »

120 Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Rapport d'activités 2019 ». Disponible ici : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/134_-_rapport_annuel_2019.pdf> (Consulté le 23/12/2020)

121 Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Sexisme ». Disponible ici : <<https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme>> (Consulté le 27/12/2020)

122 Magda MICHIELSENS et Walter ANGIOLETTI, *Définition du concept de « sexisme »*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2009. Disponible sur : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/28%20-%20Rapport%20D%C3%A9finition%20du%20concept%20de%20sexisme_FR.pdf> (Consulté le 05/04/20)

123 *Ibid.*, p. 10.

124 Aller savoir pourquoi le mot « victimes » est entre guillemets...

125 Magda MICHIELSENS et Walter ANGIOLETTI, *Définition du concept de « sexisme »*, *op. cit.*, p. 36.

126 Voir pp. 16-17.

d'octobre 2008, où ont été invités à prendre la parole des conférenciers masculinistes.¹²⁷ Par ailleurs, les chercheur/euses tiennent compte également des théoriciennes féministes à qui on doit la critique du sexisme comme système de domination. Ce louvoiement les conduit à amalgamer dans un même développement des théories antagonistes et à produire un point de vue confus, dans le but de convaincre que l'époque où le sexisme ne préjudiciait que les femmes est révolue.

« La même approche prévaut dans l'étude de Landrine et Klonoff que nous avons évoquée précédemment : les deux auteures voient le sexisme comme une forme de négativité dont souffrent les femmes. Dans certains cas, le sexisme est assimilé à la discrimination, dans d'autres il est un phénomène qui peut déboucher à terme sur la discrimination. »

*Dans les analyses féministes plus anciennes du phénomène de sexisme, telles que *Sexual politics* de Kate Millett (1969), la signification du terme « sexisme » est fortement corrélée à la notion de misogynie.*

Les groupes de défense masculinistes réfutent cette définition, objectant que selon eux, les hommes peuvent aussi faire l'objet ou être « victimes » de sexisme. Aussi peut-on par exemple lire sur le site de l'association Menstuff :

« That kind of sexism [la définition du sexisme qui veut que seules les femmes en soient victimes] is sexist. While sexism has often been defined as only affecting women, that, in itself, is sexist. »¹²⁸

Toutes les lois que l'on crée ou a créées en vue de garantir les droits des femmes portent sur l'égalité des hommes et des femmes (ou des femmes et des hommes si l'on veut souligner qu'elles ont pour objectif de mettre fin à la relégation systématique des femmes au second plan). Les lois et les règles valant pour les femmes valent aussi pour les hommes, et inversement, à l'exception des règles juridiques instituées pour protéger les femmes en période de grossesse ou de maternité. La notion de « genre » (voir ci-dessous) se réfère elle aussi tant aux hommes qu'aux femmes. Ce parallélisme entre hommes et femmes est désormais inclus également dans la notion de sexisme. Citons par exemple la définition de l'Oxford English Dictionary :

« Sexism is the assumption that one sex is superior to the other and the resultant discrimination practiced against members of the supposed inferior »

127 Collectif féministe VaMos, « "Paroles d'hommes"... contre les femmes ? », *La Libre*, 17 octobre 2008. Disponible ici : <<https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-masculinisme-cette-ideologie-...6>> (Consulté le 27/12/2020)

128 Traduction : « Ce genre de sexisme [la définition du sexisme qui veut que seules les femmes en soient victimes] est sexiste. Si le sexisme a souvent été défini comme n'affectant que les femmes, cela, en soi, est sexiste. »

sex, esp. by men against women ; also conformity with the traditional stereotyping of social roles on the basis of sex. »¹²⁹ »¹³⁰

Et cette conviction que le sexisme n'est plus dirigé uniquement contre les femmes est elle-même remise en cause dans une phrase qui dit une chose et son contraire : « *Même si le sexisme en tant que système dominant et cohérent a pour ainsi dire disparu, les actes et les agissements sexistes (aussi partiels soient-ils) en confirment l'existence.* »¹³¹

La définition adoptée par l'IEFH énonce : « *D'une part, le sexisme est vu comme l'ensemble des préjugés, des croyances et des stéréotypes concernant les hommes et les femmes et la relation entre les sexes. On se fonde sur une relation hiérarchique entre homme et femme, où l'un est placé au-dessus de l'autre, et on croit en la souhaitabilité de cette relation.* »¹³², ce qui donne le sentiment que l'Institut marche sur des œufs : la lecture systémique et sociologique du sexisme se retrouve dans la première partie du paragraphe... mais l'expression « le sexisme est vu » et dans la phrase suivante le « on » laissent entendre que le sexisme, c'est avant tout le regard de quelques-un·es sur les relations hommes-femmes.

Les propos ambivalents de l'IEFH semblent extrêmement prudents, voire frileux, malgré des prises de position progressistes et un rôle important auprès des victimes.

« La définition du concept du sexisme véhiculé par l'Institut se limite aux seules convictions et actes d'individus et éclipse l'ancrage du sexisme en tant que *système d'oppression dans toutes les institutions* de la société [...]. »¹³³

Cette vision d'un sexisme symétrique, l'IEFH l'a promue également en participant à la « Journée internationale des hommes »¹³⁴, ce qui envoie une symbolique très forte. Et, à l'occasion de celle-ci, en 2013, en soulignant que « [m]ême si les femmes sont plus fréquemment victimes de discriminations – généralement plus graves – fondées sur le sexe et subissent quotidiennement le sexisme qui les considère comme étant inférieures à un autre sexe, *les hommes en sont également victimes* »¹³⁵.

129 Traduction : « Le sexisme est l'hypothèse qu'un sexe est supérieur à l'autre et la discrimination qui en résulte pratiquée contre les membres du sexe supposé inférieur, en particulier par les hommes contre les femmes ; également la conformité aux stéréotypes traditionnels des rôles sociaux sur la base du sexe. »

130 Magda MICHIELSENS et Walter ANGIOLETTI, *Définition du concept de « sexisme »*, *op. cit.*, p. 27.

131 *Ibid.*, p. 35.

132 Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Sexisme », *op. cit.*

133 Irene ZEILINGER, « Oui, mais les hommes aussi... », *op. cit.*, p. 60. Mis en italique par nous.

134 Lors de cette journée, l'Institut a tenu à mettre en lumière la « [d]iscrimination dans les métiers dits "féminins", la [d]iscrimination [que les hommes vivent] pour leur investissement dans la sphère familiale et la violence dont ils sont victimes.

Source: Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Les Hommes, aussi, sont victimes de sexisme », 18 novembre 2013. Disponible ici : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/CP%20_%20Journ%C3%A9e%20des%20hommes.pdf> (Consulté le 23/12/2020)

135 Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Communiqué de presse Les hommes, aussi, sont victimes de sexisme ». Disponible ici : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/actualite/persbericht_ook_mannen_zijn_het_slachtoffer_van_seksisme?referer=tc:337-237136-64> (Consulté le 23/12/2020)

L'étude de 2009 sur le concept de sexisme et la définition qui en découle sont-elles adaptées ? Ne s'agit-il pas d'une définition du sexisme beaucoup trop élargie et intégrant l'idée d'un sexisme anti-hommes de façon beaucoup trop peu critique ? Pourquoi, après #Metoo, l'analyse approfondie des travers du mouvement masculiniste et l'émergence d'une nouvelle génération de féministes, l'IEFH ne révisé-t-il pas son point de vue au sujet du sexisme ?

Irène Zeilinger, directrice de l'asbl Garance, souligne l'importance des recherches et des études dans les domaines qui touchent à l'égalité des genres et à la lutte contre les discriminations et les violences de genre, parce qu'elles influencent la prise de décision politique sur ces sujets. Ainsi, elle critique une étude sur la violence conjugale et intrafamiliale menée avec l'Institut Scientifique de Santé Publique (Drieskens & Demarest 2015) publiée en 2015, où l'Institut ne voyait « aucune différence significative entre les hommes et les femmes »... « bien que, dans la même enquête, les femmes soient quatre fois plus souvent victimes de violence conjugale et intrafamiliale que les hommes. Que les violences contre les femmes soient plus répétitives et plus graves [...]. »¹³⁶

La pression masculiniste à dégenrer les statistiques et à mener des politiques neutres ont conduit en Flandre et aux Pays-Bas à des « coupures de budgets pour les organisations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les inégalités de genre (Halperin-Kaddari & Freeman 2016) »¹³⁷.

La convention CEDAW (Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women) a en outre par exemple averti la Norvège que « l'utilisation d'une législation, de politiques et de programmes neutres par rapport au genre... pourraient mener à une protection inadéquate des femmes contre les discriminations directes et indirectes et empêcher l'achèvement d'une égalité substantielle entre femmes et hommes » (Halperin-Kaddari & Freeman 2016). De la même manière, « la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les violences faites aux femmes, Rachida Manjoo, a, dans ses rapports, mis sur la sellette plusieurs gouvernements pour leurs politiques neutres par rapport au genre (UN 2014). »¹³⁸

- La loi de 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public

En 2005, 52 associations de femmes ont formé une coalition pour réclamer une loi pour combattre le sexisme, à l'instar de la loi promulguée en 1981 pour combattre le racisme.¹³⁹ Plusieurs propositions de loi ont été examinées au fil des ans, et pour finir une loi a été votée en 2014.¹⁴⁰

136 Irene ZEILINGER, « Oui, mais les hommes aussi... », *op. cit.*, p. 11.

137 *Ibid.*, p. 9.

138 *Ibid.*, p. 64.

139 La loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, dite loi Moureaux.

140 Pour l'historique de cette loi, voir Vie Féminine, « Une loi contre le sexisme qui concerne tous les milieux ». Disponible ici : <http://viefeminine.be/IMG/pdf/Loi_contre_le_sexisme_-_retroplanning.pdf> (Consulté le 23/12/2020)

Le grand retentissement d'un film de Sofie Peeters, « Femme de la rue », qui donnait à voir combien le harcèlement de rue à Bruxelles était oppressant pour les femmes et omniprésent a contribué à accélérer la promulgation d'une telle loi.¹⁴¹ Mais nous observons que la loi belge n'a pas inscrit dans son texte *le caractère structurel des violences vécues par les femmes*. Dans la loi de 2014, à l'article 2, a été acté :

« Pour l'application de la présente loi, le sexisme s'entend de tout geste ou comportement qui, dans les circonstances visées à l'article 444 du Code pénal, a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, *en raison de son appartenance sexuelle*, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme *réduite essentiellement à sa dimension sexuelle* et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité. »¹⁴²

Une agression sexuelle pourrait donc être sanctionnée exactement de la même manière par un·e juge, peu importe le sexe (ou le genre) de la victime. Alors que si on enfle nos lunettes genre, on ne peut évidemment mettre sur un pied d'égalité les deux vécus puisque les agressions sexuelles que vivent les femmes ne se limitent pas à une interpellation épisodique (si l'agression est verbale par exemple), mais se vivent dans leur chair, dans leur quotidien, dans leur histoire, à tous les niveaux de leur vie (au travail, à la maison, etc.) et occasionnent donc pour elles un coût beaucoup plus élevé.

Il aurait été plus clair à notre avis de nommer dans la loi elle-même (on peut retrouver ces éléments d'information dans les débats autour de la loi) l'objectif premier qui est la protection des femmes contre le sexisme, le contexte social patriarcal et le ras-le-bol des femmes harcelées dans l'espace public, autrement dit tout ce qui a motivé la loi, pour lui donner pleinement le caractère symbolique et dissuasif revendiqué par ses concepteurices. C'est ce qu'on trouve dans d'autres textes en faveur de l'égalité et contre les violences de genre : nous pensons notamment au préambule de la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique)¹⁴³.

141 Alexandra WOELFLE, « La loi luttant contre le sexisme : une loi émotionnelle et symbolique ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 30 juin 2016. Disponible ici : <http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2016-09-08_ACL-Woelfle_A-2016-Chronique_feministe-loi_luttant_contre_le_sexisme_loi_emotionnelle_symbolique.pdf> (Consulté le 23/12/2020) ; Vie Féminine, « Une loi contre le sexisme qui concerne tous les milieux », *op. cit.*

142 Loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination (MB, 24-07-2014). Disponible sur : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/22_mai_2014_-_loi_tendant_a_lutter_contre_le_sexisme.pdf> (Consulté le 05/04/20) Mis en italique par nous.

143 Où on peut y lire : « Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation ; »

Source: Conseil de l'Europe, « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », 2011, p. 2. Disponible ici : <<https://rm.coe.int/1680084840>> (Consulté le 23/12/2020)

- **La réforme du divorce et les dispositions traitant de la pension alimentaire**¹⁴⁴

Des études sont disponibles à foison sur les réalités de vie des femmes dans notre contexte de société patriarcal. Dès lors, nous nous demandons pourquoi le législateur/trice n'en tient pas compte systématiquement lorsqu'il élabore des lois d'apparence « neutre », censément égalitaires, qui régissent la vie des femmes et des hommes sur les mêmes bases : nous pensons par exemple aux lois sur les pensions ou sur les allocations de chômage, qui concernent tout le monde de la même manière au premier abord, alors qu'on se rend compte rapidement qu'elles appauvrissent particulièrement les femmes.¹⁴⁵

Un exemple est celui de la réforme du divorce de 2007, et notamment des dispositions qu'elle contient en matière de versement de pension alimentaire à la/au conjoint·e qui n'a pas ou peu de ressources. Cette réforme a été positive car elle modernise l'institution du mariage, elle facilite le divorce, le mariage n'est plus considéré comme une institution quasiment inaliénable, la loi permet aux conjoint·es de s'appuyer sur un constat, commun ou non, de « désunion irrémédiable » pour décider et organiser une séparation qui sera entérinée par le juge, et elle contient des éléments favorables aux femmes, comme celui d'offrir la possibilité de divorcer plus rapidement du conjoint violent (avant, ces cas relevaient du divorce pour faute, et la séparation prenait plusieurs mois de procédure, voire plusieurs années). La conception libérale de l'individu abstrait, libre et autonome, qui traverse cette loi, pose cependant des questions. Les impacts de certaines dispositions peuvent s'avérer sexistes, ainsi celles qui concernent la pension alimentaire :

« Les mouvements féministes affirment que cette réforme est en total décalage avec ce que vivent les parties les moins nanties dans les couples et que, contrairement à ce que certains prétendent, le divorce est loin d'être un « *win for life* » pour la grande majorité des femmes concernées.

La nouvelle procédure prévoit que la pension alimentaire pour l'ex-conjoint ne sera attribuée que pour une période limitée à la durée du mariage. Cela ne tient absolument pas compte de certains choix faits lors de la vie de couple (ex : abandon du travail par l'épouse pour se consacrer à la vie familiale, etc.). Ces choix professionnels ont des conséquences dans la situation financière respective des ex-époux : les personnes qui ont arrêté de travailler ou réduit leur temps de travail pour se consacrer aux enfants ont subi une perte de revenus et d'expérience professionnelle ; un choix de vie grâce auquel leur conjoint a pu poursuivre pleinement sa carrière

144 Nicole VAN ENIS, « Masculinisme, antiféminisme, banalisation d'une pensée réactionnaire », *Barricade*, décembre 2013, p. 8. Disponible sur : <https://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013-nicole-masculinisme_antifeminisme_-_banalisation_d_une_pensee_reactionnaire.pdf> (Consulté le 09/09/2020)

145 Anne DELÉPINE, « Politiques d'austérité et égalité femmes-hommes : en arrière toute ! », *Collectif Contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE)*, décembre 2014. Disponible ici : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/233-politiques-d-austerite-et-egalite-femmes-hommes-en-arriere-toute>> (Consulté le 23/12/2020)

professionnelle²⁶. Dans la mesure où c'est encore – hélas – le plus souvent l'épouse qui, dans le couple hétérosexuel, renonce à tout ou partie de ses activités professionnelles, c'est l'autonomie financière de beaucoup de femmes divorcées qui est menacée par cette réforme de la loi. »¹⁴⁶

« La neutralité de genre en général, et plus spécifiquement quand il s'agit des violences, est problématique d'un point de vue féministe et égalitariste, car la politique de l'égalité formelle (tout le monde est traité de la même manière) l'emporte sur la politique de l'égalité substantive (les groupes discriminés reçoivent un traitement spécifique pour leur permettre de rattraper les groupes avantagés). »¹⁴⁷

Enfin, au niveau de la propagation du discours masculiniste dans le féminisme institutionnalisé, la France fait également très fort : en invitant par exemple à s'exprimer à l'occasion d'un événement sur le thème de l'égalité homme-femme les membres du « **Groupe d'étude sur les sexismes** » (GES), – association masculiniste –, dans le cadre de la « Quinzaine de l'égalité Rhône-Alpes » à la Rochesur-Foron en octobre 2011 et 2012.¹⁴⁸ Ils y tenaient en 2011 une conférence sur le thème « Inégalités, discriminations, les hommes en sont-ils eux aussi victimes ? ». Les années suivantes, ils cessèrent d'être invités mais cet événement montre combien les politiques peuvent être plus ou moins sensibles aux discours masculinistes.

146 Nicole VAN ENIS, « Masculinisme, antiféminisme, banalisation d'une pensée réactionnaire », *op. cit.*, p. 8.

147 Irene ZEILINGER, « Oui, mais les hommes aussi... », *op. cit.*, p. 59.

148 COLLECTIF STOP MASCULINISME, *Contre le masculinisme. Petit guide d'autodéfense intellectuelle*, *op. cit.*, p. 20.

IV. Déconstruction de l'argumentation masculiniste autour du « sexisme inversé »

Cette section vise à déconstruire les arguments masculinistes régulièrement invoqués qui défendent l'existence d'un sexisme envers les hommes. Nous nous sommes librement inspirés des propos de masculinistes notoires (William Farrell, Patrick Guillot, Yvon Dallaire,...) ainsi que des articles « Sexisme » (réalisé par des francophones) et dans une moindre mesure « Sexism » (réalisé par des anglophones) de Wikipedia, qui reflètent bien combien les thèses masculinistes ont infiltré les discours populaires, et notamment ceux des contributeurs/trices de Wikipédia.¹⁴⁹

Wikipédia est en effet fortement usité par la population. En 2017, il était le 5^e site le plus visité en France, avec 24 392 000 visiteurs uniques par mois et 2 952 000 visiteurs uniques par jour.¹⁵⁰ L'article « Sexisme » est en outre également fréquemment visité. Les trois derniers mois, la page a été vue 37 737 fois.¹⁵¹

Les quatre premières argumentations correspondent aux « sujets les plus exploités qui ont trait aux revendications des garçons et des hommes, en France, aux États-Unis, au Canada et en Australie de 1990 à 2000 ». Toujours d'actualité aujourd'hui, ces thèmes sont : « les problèmes scolaires des garçons, le suicide des hommes, la garde des enfants et la violence des femmes contre les hommes. »¹⁵² Dans son livre sur *la crise de la masculinité*, Francis Dupuis-Déri s'est attelé à les analyser et à les déconstruire. Nous résumerons son propos dans les paragraphes qui suivent.

Les six autres arguments sont en lien avec le travail, les violences sexuelles, la pression à se battre, la justice, le logement et les préjugés à l'égard des hommes.

1. Les problèmes scolaires des garçons

« La thèse masculiniste au sujet des difficultés scolaires des garçons peut se résumer ainsi : 1) les statistiques prouvent que les garçons réussissent moins bien à l'école que les filles ; 2) ce qui semble démontrer que les garçons sont désavantagés *au profit* des filles ; 3) sans doute parce que le modèle pédagogique plutôt féminin dévalorise l'identité masculine, par nature plus active, agressive et même guerrière ; et 4) parce

149 Les sources sont en outre occasionnellement douteuses. L'article « Sexisme » se base notamment sur un seul article de presse pour défendre l'existence de 12 faits sexistes envers les hommes. En l'occurrence : Stanislas KRALAND, « Inégalités hommes femmes: les hommes aussi victimes de sexisme? », *Huffingtonpost*, 18 février 2013. Disponible ici : https://www.huffingtonpost.fr/2013/02/18/sexisme-hommes-victimes-de-discriminations_n_2709518.html (Consulté le 20/11/2020)

150 Wikipédia, « Wikipédia:Statistiques ». Disponible ici : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Statistiques> (Consulté le 24/12/2020)

151 A la date du 24 décembre. Source : Wikipédia, « Analyse des pages vues ». Disponible ici : <https://pageviews.toolforge.org/?project=fr.wikipedia.org&platform=all-access&agent=user&redirects=0&range=latest-90&pages=Sexisme> (Consulté le 24/12/2020)

152 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., 220.

qu'il y a trop de femmes et pas assez d'hommes en contact avec les élèves (manque de modèles masculins). »¹⁵³

Certes la réussite scolaire des filles est une véritable révolution à l'échelle de ces 50 dernières années et toutes les études démontrent que les garçons réussissent moins bien qu'elles à l'école.¹⁵⁴ Mais, d'une part, « le racisme et la classe (richesse et pauvreté) sont des variables plus importantes que le sexe pour expliquer les difficultés scolaires. »¹⁵⁵ et, d'autre part, si l'on prend un peu de recul et que l'on considère que « l'école est une étape vers le marché de l'emploi », il est difficile d'affirmer que les garçons sont réellement désavantagés au profit des filles. En effet, on peut parler d'une « réussite scolaire des filles en trompe-l'œil puisque celles-ci s'orientent sur un nombre de filières plus limité et, à diplôme équivalent, s'insèrent moins bien en emploi »¹⁵⁶ et « gagnent en moyenne moins que les hommes, à diplômes égaux et dans les mêmes professions »¹⁵⁷.

« Au sujet des identités de genre conventionnelles, plusieurs études montrent que c'est précisément lorsque les garçons – et les filles – s'identifient *le plus fortement* aux normes de la masculinité – et de la féminité – que les risques d'échec et de décrochage scolaires sont les plus élevés. Le garçon turbulent et bagarreur ou désirent briller dans le sport a tendanciellement moins de succès à l'école que le garçon studieux, qui risque d'être accusé par ses camarades d'être « efféminé ». »¹⁵⁸

2. Le suicide des hommes

« En résumé, les masculinistes prétendent que les suicides des hommes sont en grande partie le résultat d'une crise de la masculinité provoquée soit par l'absence de modèles masculins et paternels, soit par une rupture conjugale ou par la trop grande force du féminisme dans nos sociétés et par le parti pris des tribunaux contre les hommes. »¹⁵⁹

153 *Ibid.*, pp. 231-232.

154 Lire par exemple à ce sujet Roger HERLA, « Inégalités femmes-hommes face au travail : quelle responsabilité de l'école et de l'orientation en général ? », juin 2018, *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*. Disponible ici : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/3-inegalites-femmes-hommes-face-au-travail-quelle-responsabilite-de-l-ecole-et-de-l-orientation-en-general>> (Consulté le 24/12/2020)

155 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 234.

156 Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *FILLES ET GARÇONS sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur*, Paris, 2016, p. 4. Disponible ici : https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/41162/1/depp_filles_gar%C3%A7ons_2016.pdf (Consulté le 24/12/2020)

En Belgique, cette réalité est notamment marquée dans le domaine culturel et en particulier dans celui du cinéma : les filles sont plus nombreuses dans les écoles mais ne représentent que 25% des salariées de l'industrie cinématographique. Source : « Derrière l'écran... où sont les femmes ? », étude exploratoire soutenue par la FWB, 2016, pp. 8-13. Disponible ici : <<http://www.ellestournent.be/wp-content/uploads/Derriere.ecranweb22616.pdf>> (Consulté le 29/12/2020)

157 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., p. 235.

158 *Ibid.*, p. 237.

159 *Ibid.*, p. 242.

Pourtant, « l'adhésion au rôle masculin traditionnel [est] associé à un risque accru de faire une tentative de suicide chez les hommes ». ¹⁶⁰ En effet, « [l]a représentation conventionnelle d'un homme actif, fort, autonome et toujours gagnant rend les hommes plus vulnérables à un échec personnel – professionnel, familial, etc. » ¹⁶¹ Vivre ces échecs peut conduire les hommes à complètement se remettre en question et à envisager le suicide. Ce phénomène est d'autant plus présent que les hommes sont peu éduqués à la frustration, à ne pas obtenir ce qu'ils désirent, puisqu'on les pousse dès leur plus jeune âge à être ambitieux et à prendre le pouvoir, qui est censé leur revenir. En outre, les normes masculines n'encouragent pas les hommes à demander de l'aide, notamment thérapeutique. « On demande en thérapie de lâcher prise, d'accepter sa vulnérabilité et de parler de ses faiblesses, ce qui s'oppose en tous points aux normes masculines. » ¹⁶² Le suicide correspond donc souvent pour les hommes à la solution efficace pour régler leurs problèmes, puisqu'ils sont dans l'action, seuls à agir et dans le rejet de toute demande d'aide extérieure. ¹⁶³

Notons que les femmes aussi tentent de se suicider. Le nombre de leurs tentatives est d'ailleurs supérieur à celui des hommes. Cependant, les hommes complètent davantage leur suicide car ils utilisent des moyens plus létaux, parce qu'ils sont accessibles, familiers et sûrs et parce que « [l]a possible douleur engendrée n'est qu'un critère secondaire pour eux » ¹⁶⁴.

Au sujet de la rupture conjugale comme motif de suicide, même si beaucoup d'hommes se suicident après une séparation amoureuse (en raison notamment à nouveau de leur difficulté à gérer leur frustration...), celle-ci ne correspond qu'à 6,5 % ¹⁶⁵ des cas de cause de pensées suicidaires.

Et enfin, il est difficile de défendre que la montée du féminisme ait accru le mal-être des hommes jusqu'à causer des suicides en masse... puisque les taux de suicide des hommes, aux États-Unis et au Québec, étaient déjà particulièrement haut dans les années 50 (respectivement 3 fois et 2,5 fois plus élevés que ceux des femmes), c'est-à-dire « bien avant les mobilisations féministes des années 1960 et la montée du nombre de divorces. » ¹⁶⁶

Ce ne sont donc pas les avancées féministes ou une supposée crise de la masculinité qui augmentent les risques de suicide mais plutôt, avant toute chose, les valeurs et

160Janie HOULE, *La demande d'aide, le soutien social et le rôle masculin chez des hommes qui ont fait une tentative de suicide*, Montréal, département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), thèse de doctorat, 2005, p. 15. Cité par Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité, op. cit.*, pp. 250-251.

161Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité, op. cit.*, p. 251.

162Le fait général d'être capable d'identifier et d'exprimer ses émotions, – ce qu'on appelle l'*alexithymie* –, est difficile pour les hommes en raison de leur socialisation masculine. Valérie REY-ROBERT, *Le sexisme, une affaire d'hommes, op. cit.*, p. 84.

163*Ibid.*, p.86.

164 *Ibid.*, p. 87.

165Observatoire national du suicide, *Suicide : Connaître pour prévenir – dimensions nationales, locales et associatives (2^e rapport)*, février 2016. Rapporté par Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité, op. cit.*, p. 245.

166Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité, op. cit.*, p. 243.

comportements assignés aux hommes. Notons toutefois que d'autres facteurs sont prépondérants dans l'explication des taux de suicide importants chez les hommes. « Aux États-Unis, en France et en Grande-Bretagne, des épidémiologistes considèrent que les crises économiques et la pauvreté constituent le premier facteur de risque quant au suicide. »¹⁶⁷ Et le racisme est une autre variable déterminante : « au Canada et aux États-Unis, les jeunes hommes autochtones ont un taux de suicide bien plus élevé que les hommes de classe moyenne d'origine européenne. »¹⁶⁸ Et enfin, au Canada, « ce sont les jeunes hommes homosexuels, bisexuels et les personnes transgenres qui ont le taux de suicide le plus élevé. »¹⁶⁹.

3. La garde des enfants

La pension alimentaire constitue une des questions prioritaires du Mouvement des hommes « dont les groupes de pères divorcés ou séparés forment le fer de lance »¹⁷⁰.

« [L]es pères [de ces groupes] exigent que la garde partagée soit accordée systématiquement, ce qui signifierait qu'ils n'auraient plus besoin de verser de pension alimentaire. »

La question de la pension alimentaire « est le sujet principal des discussions lors des rencontres des groupes de parole [de pères divorcés ou séparés]. »¹⁷¹ « Au-delà de savoir qui aura la garde des enfants, l'argent semble [donc] la principale préoccupation des pères en lutte dans un divorce. »¹⁷²

Au sujet du désir d'une systématisation de la garde partagée, les statistiques nous montrent que « les parents s'entendent à l'amiable dans la très grande majorité des cas au sujet de la garde et même de la pension – environ 85 % à 80 % des cas en France et au Québec –, et le tribunal ne fait qu'entériner cet accord [...]. Dans la très grande majorité des cas, les parents s'entendent pour que la mère ait la garde principale et que le père ait la garde une fin de semaine sur deux ou un simple droit de visite. »¹⁷³

« [U]n des parents ne se présente pas devant le tribunal dans environ 10 % des cas de divorce et de séparation. La cause est alors jugée « par défaut », généralement en faveur de la partie qui est présente. Dans environ 75 % de ces cas, c'est le père qui ne se présente pas. Constatant l'absence du père, les juges ont alors tendance à accorder la garde à la mère qui est présente. »¹⁷⁴

« Si l'on retranche les 80 % de règlements à l'amiable et les 10 % de jugements par défaut, il reste environ 10 % de cas de gardes d'enfants qui sont de vraies batailles

167 *Ibid.*, p. 246.

168 *Ibid.*, p. 247.

169 *Ibid.*, p. 247.

170 *Ibid.*, p. 252.

171 *Ibid.*, p. 256.

172 *Ibid.*

173 *Ibid.*, pp. 254-255.

174 *Ibid.*

juridiques entre père et mère. [...] Dans ces cas, il est vrai que les juges ont tendance à accorder la garde aux mères, surtout quand les enfants sont plus jeunes (au Québec, 80 % des enfants de moins de 6 ans sont sous la garde de la mère, mais ce n'est que 50 % pour les 12 à 18 ans). Cette décision n'est pas influencée par le féminisme ou la misandrie, mais plutôt par une conception conservatrice des rôles parentaux. Aux yeux de bien des magistrats, la petite enfance reste un domaine féminin et maternel. »¹⁷⁵

4. Les violences conjugales des femmes contre les hommes

Les violences conjugales constituent également une question prioritaire pour le Mouvement des hommes. Ils prétendent que les femmes sont tout autant autrices de violences conjugales.

« [C]ette « symétrie de genre » dans la violence domestique est empiriquement vraie – mais seulement si vous demandez aux femmes et aux hommes si, au cours de l'année écoulée, ils ont *déjà* utilisé l'une des « tactiques » de violence physique. Mais si vous posez des questions comme : à quelle fréquence? Quelle est la gravité? Qui a initié? Avez-vous utilisé la violence pour vous protéger? Protégiez-vous vos enfants? Alors, les taux de violence domestique en viennent à ressembler à ce que nous savons depuis le début : l'écrasante majorité de la violence est utilisée par les hommes – à la fois contre les femmes et contre d'autres hommes. »¹⁷⁶ Selon des statistiques de 2015, les femmes sont six fois plus souvent victimes de violences conjugales que les hommes.¹⁷⁷

*« La logique qui sous-tend la violence conjugale est une logique de domination genrée [...]. [Elle est] l'instrument par lequel le dominant impose son autorité, prétendument légitime, et son utilisation par la femme reste une transgression de la norme sexuée. »*¹⁷⁸

« Les déclarations au sujet de la violence exprimée par les groupes de droits des hommes et de droits des pères ne sont pas tant motivées par une préoccupation sincère à l'égard des victimes masculines de violence que par des intentions politiques antiféministes. Ces hommes font référence à la violence alléguée de femmes envers des hommes pour résister et discréditer toute tentative de discuter de la violence des hommes contre les femmes. »¹⁷⁹

175 *Ibid.*

176 Bethany M. COSTON et Michael KIMMEL, « White men as the new victims : Reverse discrimination cases and the men's rights movement », *op. cit.*, pp. 381-382.

177 Sandra ROUBIN, « Les mythes liés aux violences conjugales dans le cadre des relations hétérosexuelles », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, décembre 2019. Disponible sur : <https://www.cvfe.be/publications/analyses/302-les-mythes-lies-aux-violences-conjugales-dans-le-cadre-des-relations-heterosexuelles-2> (Consulté le 27/11/2020)

178 Françoise HECQ et Lucie GODERNIAUX, *Violences conjugales. Approches féministes*, Bruxelles, Université des femmes, Collection Agirs Féministes, 2012, p. 99.

179 Michael FLOOD, « Claims about "Husband battering" », *Melbourne Domestic Violence and Incest Resource Center*, été 1999, p. 6. Cité par Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, *op. cit.*, p. 290.

De plus, ils ne se préoccupent pas réellement de la violence dont peuvent être victimes les hommes. Au contraire, « ces hommes glorifient une masculinité agressive et violente et associent bien souvent la masculinité aux armes à feu, à l'armée et à la guerre »¹⁸⁰.

5. Le travail

Dans l'article « Sexisme » de Wikipédia, comme dans les dires de William Farrell, on peut trouver plusieurs beaux exemples d'arguments masculinistes visant à prouver que les hommes subissent des oppressions ou discriminations sexistes sur leur lieu de travail.

Les contributeurs/trices de cet article ont le don d'extraire un aspect du domaine du travail qui *semble* préjudicier les hommes, tout en omettant complètement le contexte¹⁸¹ dans lequel il s'insère, c'est-à-dire :

- une ségrégation verticale (ou plafond de verre) qui empêche davantage les femmes d'accéder aux postes à responsabilité ;
- une ségrégation horizontale cantonnant pour beaucoup les femmes dans des emplois socialement et financièrement moins valorisés que ceux des hommes ;
- une précarité féminine accentuée par un temps partiel contraint¹⁸² dans des métiers à la fois peu qualifiés et fortement féminisés ;
- un écart salarial en faveur des hommes, entretenu notamment par les ségrégations, ainsi que les discriminations que les femmes subissent sur le marché du travail.

Les propos masculinistes relatifs au travail sont les suivants :

- « *Les femmes ont trois choix : elles peuvent travailler à plein temps, rester à la maison à plein temps ou concilier travail et famille. Les hommes n'en ont qu'un, travailler à temps plein.* » (William Farrell)

Ainsi, les femmes n'ont pas « trois choix ». Elles subissent le temps partiel, elles sont (culturellement) poussées hors du marché du travail à la naissance du troisième enfant. Quand elles sont mères et salariées, elles cumulent alors leur travail rémunéré et celui qui ne l'est pas, le travail ménager, les soins à l'égard des enfants,...

180 Francis DUPUIS-DÉRI, *La crise de la masculinité*, op. cit., pp. 290-291.

181 Roger HERLA, « Les femmes sur le marché du travail. Comment le temps partiel et des ségrégations persistantes continuent de nourrir les inégalités de genre », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, juin 2018. Disponible sur : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/8-les-femmes-sur-le-marche-du-travail-comment-le-temps-partiel-et-des-segregations-persistantes-continuent-de-nourrir-les-inegalites-de-genre>> (Consulté le 02/12/2020)

182 « [S]euls 22 % des femmes – notamment des mères de famille – « choisissent » effectivement de travailler à temps partiel. » « Ce choix n'étant jamais libre dans l'absolu puisque se jouant toujours dans un contexte plus ou moins contraignant. » Source : *Ibid.*

- « *On considère qu'il est normal qu'ils finissent tard ou qu'ils travaillent à temps plein.* » ; « *Peu d'hommes prennent un congé paternité et lorsqu'ils le font, cela peut être perçu de manière négative.* » (Wikipédia, « Sexisme »)

Si on considère qu'il est normal qu'ils finissent tard et qu'ils travaillent à temps plein (comme c'est le cas aussi pour les femmes mais sans doute (?) dans une moindre mesure), c'est la domination masculine, ainsi que le capitalisme, qui entretiennent cela. Afin que les hommes détiennent le pouvoir, ils doivent se situer dans les instances qui le leur confèrent, dans les métiers valorisés et dans les hautes strates de la hiérarchie. Avec donc un avantage collatéral : le pouvoir. Pour les femmes ? La précarité.

- « *L'homme se doit d'apporter une sécurité financière à la femme* » (Wikipédia, « Sexisme »)

Comme dit plus haut, les femmes travaillent également, soit gratuitement au sein du ménage, soit de manière salariée, en gagnant parfois/souvent moins que leur partenaire masculin. Elles sont donc beaucoup à vivre de manière dépendante de leur conjoint. Ce n'est pas vraiment ce qu'on peut appeler une source d'émancipation mais plutôt un dispositif de contrainte et de soumission.

- « *Les métiers masculins sont plus pénibles.* »

Sans nier les risques objectifs inhérents à certains métiers « typiquement » masculins, il faut signaler que la pénibilité d'un geste professionnel est avant tout évaluée en fonction de *critères masculins*, qui ne correspondent pas à l'ensemble des risques pouvant subvenir sur le lieu de travail. De ce fait, les conséquences négatives des conditions de travail sur la santé des femmes restent peu visibles, ce qui entraîne à la fois leur méconnaissance ou leur sous-estimation, et une plus faible prise en charge que pour les hommes.¹⁸³

Pourtant, les femmes sont nettement surreprésentées dans les métiers à perspectives de carrière limitées, ainsi que dans ceux qui sont exigeants émotionnellement et considérés comme les plus indécents¹⁸⁴. Elles accomplissent également des travaux dont la pénibilité physique et psychique n'est pas reconnue quand elles sont infirmières, enseignantes prestant dans plusieurs écoles, employées du nettoyage, caissières, etc.¹⁸⁵ « [S]i on regarde les données à travers un prisme genré on note que les femmes ont un taux d'exposition plus élevé que les hommes et sont touchées par les expositions aux risques multiples, notamment dans les domaines de l'hôtellerie, la

183 Nadine REGNIER ROUET, « La pénibilité au travail : une affaire d'hommes ? », 11 octobre 2010. Disponible ici : <<https://www.village-justice.com/articles/penibilite-travail-affaire-hommes.8609.html>> (Consulté le 30/12/2020)

184 Selon une enquête intitulée « Qualité du travail et de l'emploi en Belgique » qui répartit le marché du travail en 7 grandes grappes qui vont du « travail de qualité » au « travail indécents ». Source : Noémie EMMANUEL, « Une réforme des pensions : à quel prix pour les femmes? », *Vie Féminine*, Octobre 2016. Disponible ici : <http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/2016_analyse_reforme_des_pensions.pdf> (Consulté le 30/12/2020)

185 *Ibid.*, p. 5.

restauration, les soins de santé et du nettoyage et dans les secteurs traditionnels de l'agriculture, de la manufacture et du transport. »¹⁸⁶ Elles souffrent en outre davantage de troubles musculo-squelettiques et sont plus stressées au travail (28 %) que leurs collègues masculins (20 %), quelle que soit leur catégorie professionnelle.¹⁸⁷

De plus, le sexisme (envers les femmes...) semble être un facteur qui favorise les accidents et les décès parmi les hommes. En effet, selon Valérie Rey-Robert, « la construction de la masculinité passe par le fait de montrer sa force physique et de prendre des risques, ce qui constitue le cœur de beaucoup de métiers traditionnellement masculins, comme le bâtiment par exemple. »¹⁸⁸ Et davantage de risques implique davantage d'accidents. Ce serait donc les normes masculines traditionnelles, fruits du patriarcat, qui seraient les responsables. Une étude corrobore cette hypothèse : elle « a montré que dans des professions ordinairement masculines, les hommes qui adhéraient aux normes masculines traditionnelles étaient plus susceptibles que les autres hommes d'enfreindre les procédures et de ne pas signaler les problèmes de sécurité aux superviseurs. »¹⁸⁹ Malgré cette mise en évidence des dommages occasionnés par la masculinité toxique, « celles et ceux qui pointent ces [dommages] passent plus de temps à les reprocher aux féministes qu'à tenter d'en comprendre les raisons et d'y mettre fin. »¹⁹⁰ Donc nous pouvons légitimement nous demander si clamer ces faits ne sert pas principalement à alimenter le discours masculiniste... Et à nouveau, la grille de lecture liée à la race est beaucoup plus éclairante : puisque ce sont les hommes racisés qui exercent les professions les plus pénibles, les moins payées et les plus dangereuses.¹⁹¹

Sur ces sujets, pénibilité et surinvestissement dans le travail, notre propos n'est donc pas de nier l'impact négatif sur les hommes de l'exercice de métiers pénibles ou de l'immersion dans des modes de management aliénants. Et encore moins de refuser d'y chercher remède. Ce que nous rejetons, c'est la clé d'interprétation de ces phénomènes, le sexisme inversé, qui en est donnée de façon à déforer les revendications des femmes sur un marché du travail fortement inégalitaire dans une société patriarcale.

6. Les violences sexuelles

- Les hommes sont victimes de leurs besoins sexuels

- « *La façon dont les jeunes femmes s'habillent au printemps constitue une agression sexuelle.* » (écrit William Muehl, professeur pensionné de Yale)
- « *Le viol est un crime de frustration sexuelle.* » (suggéré par Farrell)

186 Joséphine BERTRAND, « Genre et Santé au travail », RSE & Diversité, Juin 2018. Disponible ici : https://pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na_-_2018-_genre_-_sante_-_travail.pdf (Consulté le 30/12/2020)

187 Nadine REGNIER ROUET, « La pénibilité au travail : une affaire d'hommes ? », *op. cit.*

188 Valérie REY-ROBERT, *Le sexisme, une affaire d'hommes*, *op. cit.*, p. 158.

189 *ibid.*, p. 163.

190 *ibid.*, p. 169.

191 *ibid.*, p. 158.

Ces deux arguments sous-entendent que les femmes sont responsables des désirs qu'elles suscitent de par leur façon de s'habiller et que les hommes sont victimes de leurs besoins sexuels et ne sont donc pas responsables de leurs actes, d'agression sexuelle en l'occurrence.

Le mythe des besoins sexuels des hommes trouvant leur explication dans la biologie est fort répandu dans la société, notamment dans les médias¹⁹². La testostérone *serait* déterminante dans la réalisation de comportements sexuels posés par les hommes. Pourtant, selon la neurobiologiste Catherine Vidal¹⁹³, le désir sexuel chez les hommes est non corrélé avec le niveau de testostérone : « Chez les humains, l'organe sexuel le plus important, c'est le cerveau ! Ses capacités cognitives confèrent à la sexualité humaine des dimensions multiples qui mettent en jeu la pensée, le langage, les émotions, la mémoire... » Il est de plus prouvé que la prise de testostérone ne stimule généralement pas l'activité sexuelle.

Chez les êtres humains, « aucun instinct ne s'exprime à l'état brut. La faim, la soif ou le désir sexuel sont certes ancrés dans la biologie, mais leurs modes d'expression sont contrôlés par la culture et les normes sociales. »

Les hormones jouent tout de même un rôle dans l'activité sexuelle des femmes et des hommes mais nous disposons à ce stade d'informations limitées quant à leur effet précis sur le comportement sexuel humain puisque celui-ci constitue la résultante des interactions entre les hormones, l'environnement social et certaines variables individuelles (telles que la personnalité, l'humeur et les antécédents).

Ensuite, dire que « les femmes sont responsables de la frustration sexuelle des hommes en raison de la manière dont elles s'habillent. » est clairement un argument né de la culture du viol ambiante de notre société, qui par de multiples biais nous pousse à croire que les femmes sont par définition des tentatrices qui recherchent à susciter le désir et à manipuler les hommes. Ce genre de propos tend à responsabiliser les victimes d'agressions sexuelles et à déresponsabiliser les auteurs qui ont posé ces actes.

192 Lire par exemple les propos d'un sexologue et thérapeute dans un article de la Meuse qui tente notamment de trouver des explications à la réalité des violences sexuelles... : « *Pour le sexologue et thérapeute Guillaume Van Der Meersch, si l'homme reste le principal agresseur sexuel, « c'est probablement dû à des facteurs hormonaux et biologiques (testostérone...). Et quand l'homme passe à l'acte, c'est parce que, vu sa fragilité narcissique, il n'a pas intégré les interdits fondamentaux.* » » Source : La Meuse, « Violences sexuelles: 1 suspect sur 5 est... une femme! », 28 février 2017. Disponible ici : <<https://lameuse.sudinfo.be/51129/article/2017-02-28/violences-sexuelles-1-suspect-sur-5-est-une-femme>> (Consulté le 30/12/2020)

193 Catherine VIDAL, « Le sexe du cerveau : entre science et idéologie », *Le progrès au féminin*, 2 juillet 2016. Disponible ici : <<https://revue-progressistes.org/2016/07/02/le-sexe-du-cerveau-entre-science-et-ideologie-par-catherine-vidal/>> (Consulté le 30/12/2020)

- Les femmes utilisent le sexe pour arriver à leurs fins

- « *Les contacts sexuels entre professeur et étudiantes peuvent conférer à la jeune femme « des avantages académiques potentiels par rapport aux autres étudiants ».* » (Farrell)¹⁹⁴

Cet argument s'apparente à la fameuse « promotion canapé ». Il suggère que ce sont les femmes qui recherchent des relations sexuelles afin d'obtenir des avantages. La réalité est qu'elles sont la plupart du temps victimes de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles de la part d'hommes qui ont plus d'autorité et de pouvoir qu'elles. Si les femmes ne se soumettent pas aux hommes, elles risquent l'échec (à l'école), le renvoi (au travail), un harcèlement moral et sexuel,... Parce qu'ils sont leur supérieurs hiérarchiques, leurs professeurs, leurs parents,... Souvenons-nous par exemple de Harvey Weinstein qui par son statut (un géant économique ultra-influent dans la sphère du cinéma) a pu viol(ent)er de nombreuses femmes sans aucune inquiétude pendant de nombreuses années.

- Les hommes sont aussi victimes d'objectification sexuelle

- *Les hommes sont objectifiés dans les pubs.* (Wikipédia, « Sexism »)
- *Les magazines de fitness et de beauté impactent les habitudes alimentaires et la satisfaction des corps des femmes et des hommes. Les femmes ressentent de l'auto-objectification, les hommes de l'internalisation.* (Wikipédia, « Sexism »)

Quantitativement, les hommes sont nettement moins objectifiés sexuellement que les femmes dans les médias. De plus, les représentations divergent nettement. Celles concernant les femmes sont souvent relatives à la soumission. Les femmes sont souvent minces et fragiles et sont beaucoup plus dénudées et sexualisées que les hommes.¹⁹⁵ Les représentations masculines sont davantage liées à la force, physique et psychique, etc. En outre, l'objectification sexuelle des femmes participe au fait qu'elles soient dominées d'un point de vue sexuel (dans leur foyer, dans leur couple, au travail, etc.).

- « *L'hypersexualisation toucherait également les hommes et mènerait à une diminution de l'attirance pour leur partenaire* » (Wikipédia, « Sexisme »)

Avancer que l'hypersexualisation des femmes a un impact négatif sur les hommes parce qu'elle aurait pour conséquence une baisse de leur désir pour leur compagne est particulièrement retors. Ce type d'argument laisse transparaître combien les femmes ne sont pas considérées comme des sujets, avec leurs propres désirs et envies, mais

194 Bethany M. COSTON et Michael KIMMEL, « White men as the new victims : Reverse discrimination cases and the men's rights movement », *op. cit.*, p. 381.

195 Pour exemple, « [d]es chercheurs ont étudié le contenu des couvertures [du magazine *Rolling Stones*] affichant des visuels d'hommes et de femmes. Ils constatent que plus de 80% des visuels de femmes dans les années 2000 étaient sexualisés contre "seulement" 15 à 20% des visuels d'hommes. Le stéréotype de la femme "corps-objet" est donc bien présent. De plus, le degré d'hypersexualisation des femmes est plus marqué que celui des hommes dans ces visuels. » Source : Philippe BERNARD et Nathalie GOBBE, « 12 mois 12 experts | Pub : la femme, cet objet érotisé », *Ulb*, 16 décembre 2019. Disponible ici : <<https://actus.ulb.be/fr/12-mois-12-expert%C2%B7e%C2%B7s/2019-2020/12-mois-12-experts-pub-la-femme-cet-objet-erotise>> (Consulté le 25/12/2020)

sont au contraire reléguées au statut d'objet, destinées à susciter uniquement le désir sexuel des hommes hétéro.

7. La pression à se battre

- « *La conscription ou le service militaire obligatoire a été critiqué comme sexiste.* » (« Sexism », Wikipedia)
- « *Les hommes doivent toujours se battre pour obtenir un meilleur contrôle de notre société.* » (« Sexisme », Wikipédia)

En effet, la violence, la démonstration de force et la prise de pouvoir sont des grandes composantes des normes liées à la masculinité¹⁹⁶. Et en effet, la confrontation physique et le combat impliquent des risques plus ou moins élevés selon les contextes, entraîne des blessures et parfois la mort. Cela ne correspond cependant absolument pas à du sexisme envers les hommes. Concevoir cette pression au combat comme du sexisme signifierait que les hommes sont forcés de se battre en raison de la domination des femmes sur les hommes et que leurs actes engendreraient des bénéfices pour ces dernières...

La force est valorisée socialement dans notre société. Elle est surtout synonyme de contrainte et de pouvoir, même lorsqu'elle est dirigée contre d'autres hommes.

- « *Le sexisme bienveillant à l'encontre des hommes impose une dépendance de l'homme vis-à-vis de la femme qu'il se devrait d'idéaliser tel un être « pur » à protéger.* » (« Sexisme », Wikipédia)

Ici, est retournée la notion dénoncée par les féministes du « sexisme bienveillant à l'encontre des femmes ». Celui-ci correspond aux actes de chevalerie et de protection envers les femmes, suggérant que celles-ci sont fragiles et qu'elles ont besoin d'être protégées. Il suggère également que les femmes sont inférieures aux hommes et moins capables qu'eux.¹⁹⁷ Cela favorise enfin le désir de contrôle des hommes sur leurs conjointes et potentiellement, à terme, des violences conjugales dans le cadre des relations hétérosexuelles.

8. La justice

Dans la section relative aux violences sexistes et institutionnelles dans le domaine de la justice, l'article « Sexisme » de Wikipédia ne fait référence qu'à trois faits qui désavantageraient les hommes...

- « *Pour un même fait, les hommes sont plus souvent présumés coupables, alors que les femmes bénéficient plus souvent de relaxe* » (« Sexisme », Wikipédia) ;

¹⁹⁶Cet élément normatif sera également discuté dans l'encart destiné à « Nommer les violences envers les hommes », au point « les violences collectives et publiques », p. 48-52.

¹⁹⁷ Marie SARLET, « Sois belle et tais-toi : la bienveillance sexiste comme outil de discrimination », Thèse de doctorat en sciences psychologiques, Université de Liège, 2012.

- « *Les hommes violents obtiennent des condamnations plus sévères que les femmes violentes.* » (Yvon Dallaire, « Homme et fier de l'être »¹⁹⁸)
- « *pour un même fait, les hommes condamnés le sont plus souvent à de la prison ferme, alors que les femmes obtiennent plus souvent de la prison avec sursis* » (« Sexisme », Wikipédia) ;
- « *les femmes bénéficieraient d'une image de victime, mais pas les hommes.* » (« Sexisme », Wikipédia)

Selon le ministère de la justice français, « [l]e traitement judiciaire différencié, en apparence plus clément envers les femmes, repose en partie sur trois facteurs appréhendables statistiquement : la nature des infractions commises, la complexité de l'affaire (approchée par le nombre d'infractions) et le passé délinquant de l'auteur de l'infraction. En effet, la délinquance féminine est dans l'ensemble différente et moins violente que celle des hommes. Les femmes sont condamnées pour des affaires moins complexes et ont surtout deux fois moins souvent d'antécédent judiciaire. »¹⁹⁹

« La prise en compte simultanée du nombre d'infractions et de l'existence d'antécédent judiciaire réduit les écarts observés entre femmes et hommes, notamment pour le contentieux routier et l'usage de stupéfiants, où hommes et femmes font l'objet de sanctions identiques. Elle ne va pas jusqu'à les abolir pour les autres catégories d'infractions, notamment en matière d'atteintes aux biens ou aux personnes, pour lesquelles les femmes bénéficient de peines moins sévères que les hommes. »²⁰⁰

Dans ce cas-ci, de fait, les femmes semblent dans certains cas bénéficier de peines moins sévères que les hommes. (Encore faudrait-il mettre sur pied une étude poussée pour analyser et comprendre cette situation.) Ceci ne veut pas dire que cela relève du « sexisme envers les hommes ». Encore une fois, cela ne participe pas à entretenir des violences systémiques à leur encontre et ne contribue pas à une domination des femmes sur les hommes.

Prétendre qu'il existe du sexisme envers les hommes dans le système judiciaire met de plus le voile sur les systèmes de domination effectivement actifs dans cette institution, ainsi que dans celle de la police. Les systèmes de classe et de race sont en effet beaucoup plus pertinents pour analyser les dynamiques qui se jouent à ces niveaux. Les personnes racisées sont présentes de manière anormalement élevée dans les prisons (« en 2009, le nombre de détenus de *nationalité étrangère* représentait 42,6 % de la population carcérale dans notre pays » alors que leur proportion à l'échelle du pays n'est que de 10 % environ²⁰¹). Un grand nombre des détenu·es vivaient en outre avant leur incarcération dans des conditions précaires. De plus, la présence policière

198 Marianne DALMANS, « Le masculinisme : entre crise de l'identité masculine et volonté d'un retour au patriarcat », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, décembre 2010. Disponible sur : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/274-le-masculinisme-entre-crise-de-l-identite-masculine-et-volonte-d-un-retour-au-patriarcat>> (Consulté le 16/12/2020)

199 Paroles de juges, « La délinquance des hommes et celle des femmes », 12 mars 2017. Disponible ici : <<http://www.huyette.net/2017/03/la-delinquance-des-hommes-et-celle-des-femmes.html>> (Consulté le 30/12/2020)

200 *ibid.*

201 L'avenir, « Quatre détenus sur dix sont étrangers, mais... », 21 mai 2010. Disponible sur : <<https://www.lavenir.net/cnt/8810771>> (Consulté le 25/12/2020) Mis en italique par nous.

est accrue dans les quartiers défavorisés (et racisés). « Et forcément, quand on contrôle plus, on trouve plus. Mais donc, c'est bien un critère socio-économique, et non ethnique, qui prévaut à la base. »²⁰² Le contrôle au faciès²⁰³ rajoute à la stigmatisation et à la verbalisation accrue des personnes racisées et précaires. Enfin, ce sont les hommes blancs les plus privilégiés qui dénoncent le plus souvent ce surplus des hommes dans les prisons, alors qu'ils sont les moins concernés. Leur démarche peut donc être interprétée comme une manipulation des chiffres au profit d'une idéologie masculiniste.

La grille de lecture du sexisme (envers les femmes!) pourrait par contre s'avérer utile pour expliquer cette situation sociale où les hommes sont les plus présents dans les prisons et subissent des peines plus lourdes. En effet, les stéréotypes de sexe influencent à la fois les comportements des un·es et des autres (les hommes sont plus nombreux à adopter des comportements violents et hors-la-loi) et l'élaboration des peines de la part des juges.

A nouveau, Wikipédia ne parle pas des violences institutionnelles que vivent les femmes au niveau de la justice... Tout d'abord, les femmes introduisent peu de requêtes à la Cour européenne des droits de l'homme et pour cause : « [p]armi les explications possibles figurent la méconnaissance, le manque de confiance, l'absence de ressources, les préjugés sexistes ainsi que les obstacles culturels, sociaux et économiques. Ces obstacles sont particulièrement importants pour les femmes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité, telles que les femmes victimes de diverses formes de discrimination. »²⁰⁴

Le sexisme constitue également une variable importante dans les discours des avocat·es. Iels emploient notamment des arguments sexistes de manière régulière dans leurs plaidoiries, qui sont ensuite relayés par les médias.²⁰⁵

Mais en dehors des plaidoiries, les femmes subissent aussi des propos sexistes de la part des avocat·es, sont victimes du stéréotype de la « femmes potiche »,... La page facebook « Paye ta robe »²⁰⁶ relate des centaines d'exemples de faits de ce type.

Le traitement médiatique des procès pour violences faites aux femmes, en complément, est également fortement teinté de sexisme. Les journalistes reprennent trop régulièrement les voix d'autorité et contribuent à véhiculer les représentations

²⁰²*Ibid.*

²⁰³Le contrôle au faciès consiste à contrôler de manière beaucoup plus importante les personnes racisées dans les quartiers populaires. « Comme dans le passé colonial français, le contrôle des corps racisés permet de faire peser un soupçon universel et intemporel sur une partie de la population française. » Source : Le Blog de Marcuss, « Police! Un racisme structurel », *Mediapart*, 12 décembre 2020.

Disponible sur : <<https://blogs.mediapart.fr/marcuss/blog/121220/police-un-racisme-structurel>> (Consulté le 25/12/2020)

²⁰⁴ Conseil de l'Europe, « Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ». Disponible sur : <<https://www.coe.int/fr/web/genderequality/equal-access-of-women-to-justice>> (Consulté le 30/12/2020)

²⁰⁵ Valentine LEROY, « Au tribunal, le sexisme fait encore recette », *Slate*, 18 février 2019. Disponible ici : <<https://www.slate.fr/story/173472/droit-plaidoirie-sexisme-avocats-proces-violences-femmes>> (Consulté le 30/12/2020)

²⁰⁶ Facebook, « Paie ta robe ». Disponible ici : <<https://www.facebook.com/payetarobe/>> (Consulté le 30/12/2020)

sexistes. « Il y a des formulations qui minorent les violences sexistes. C'est un policier qui va parler de "drame familial" ou d'"attouchements", alors qu'il s'agit de violences sexuelles. »²⁰⁷

Voici quelques exemples concrets de sexisme dans le système judiciaire :

- « Un-e juge qui laisse entendre à une victime de violences sexuelles « qu'elle l'a bien cherché ». Un professionnel du droit commentant l'apparence physique d'une collègue. Un-e policier-e qui ne prend pas au sérieux une allégation de violence de genre ou qui la banalise. »²⁰⁸

- Nous pouvons ici aussi donner l'exemple du cas concret que constitue la condamnation récente pour homicide volontaire à 10 ans de prison d'Alexandra Richard qui a tué son mari violent avec un fusil de chasse à Rouen. Son acte a été considéré comme une « violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner » et n'a donc pas retenu l'explication de la légitime défense, dont les conditions générales d'application sont très balisées en France, comme en Belgique.²⁰⁹

« La peine prescrite révèle un manque manifeste de compréhension des mécanismes d'emprise psychologique ("vous pouviez vous enfuir, madame") et une méconnaissance des symptômes psycho-traumatiques, notamment de l'amnésie traumatique qui empêche de restituer les faits de façon chronologique et complète après un traumatisme. Ces symptômes ont été considérés par les jurés comme des indices de la culpabilité d'Alexandra. »²¹⁰

Au Canada, face à ce type de cas, a été élaborée la notion de légitime défense différée qui s'applique dans le cas des femmes battues, reprise dans la modification de la loi générale sur la légitime défense.²¹¹

Ce cas montre combien réfléchir aux traitements différenciés des hommes et des femmes par l'institution judiciaire vaut la peine, et mérite une approche plus subtile que celle des masculinistes. Nous vivons dans une société profondément patriarcale, dont les schémas influencent l'institution judiciaire comme les autres.

207 Valentine LEROY, « Au tribunal, le sexisme fait encore recette », *op. cit.*

208 Conseil de l'Europe, « Sexisme : Vois-le Dis-le Stoppons-le! ». Disponible ici : <<https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism>> (Consulté le 30/12/2020)

209 Le Figaro, « Rouen : la femme condamnée à 10 ans de prison pour avoir tué son conjoint violent fait appel », 1 décembre 2020. Disponible sur : <<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/rouen-la-femme-condamnee-a-10-ans-de-prison-pour-avoir-tue-son-conjoint-violent-fait-appel-20201201>> (Consulté le 28/12/2020)

210 Osez le féminisme, « Verdict inadmissible contre Alexandra Richard : la justice patriarcale ne veut rien comprendre aux violences conjugales ! », 3 décembre 2020. Disponible sur : <<https://osezlefeminisme.fr/verdict-inadmissible-contre-alexandra-richard-la-justice-patriarcale-ne-veut-rien-comprendre-aux-violences-conjugales/>> (Consulté le 28/12/2020)

211 Anne DELÉPINE, « La légitime défense différée et le syndrome de la femme battue feront-ils reculer la violence conjugale ? », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, mars 2017. Disponible sur : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/93-la-legitime-defense-differee-et-le-syndrome-de-la-femme-battue-feront-ils-reculer-la-violence-conjugale>> (Consulté le 28/12/2020)

9. Le logement

Le seul point relatif à la précarité de logement relevé dans l'article « Sexisme » de Wikipédia *en deux lignes* est celui qui pointe que les « *les femmes sans-domicile bénéficient de conditions d'hébergement plus stables que les hommes* »... En dehors de celui-ci, pas un mot n'est dédié aux violences spécifiques que subissent les femmes sans abri dans l'espace public, – notamment d'ordre sexuel –, ainsi qu'à toutes les violences et discriminations que les femmes vivent par rapport au logement. Pourtant, elles font face à des obstacles majeurs : discriminations sexistes, règles sévères d'accès au logement public, statut de cohabitante, leurs rapports aux institutions et les violences.²¹² De plus, la précarité des femmes (supérieure en moyenne à celle des hommes) se répercute sur leur accès et conditions de logement. Par exemple, les familles monoparentales (à majorité composées par des mères) sont le groupe statistique le plus important à connaître des « problèmes de logement ».²¹³ Les femmes ressentent de plus des difficultés à pourvoir à leurs besoins de première nécessité après avoir payé leur loyer, ce qui correspond clairement à un facteur de précarité.²¹⁴

10. Préjugés à l'égard des hommes

Selon Patrick Guillot, les hommes subiraient des préjugés négatifs en raison de la misandrie des femmes²¹⁵, tels que :

- « *Les hommes n'ont pas de sentiments.* »
- « *Ils sont de mauvais parents (ce qui justifie la réticence des juges à leur confier la résidence alternée des enfants en cas de divorce).* »
- « *Ils sont violents, en particulier dans le couple et en matière sexuelle (d'où la difficulté fréquente à admettre qu'ils puissent parfois être victimes, et la facilité avec laquelle sont lancées de fausses accusations).* »
- « *Les hommes exploitent le travail des femmes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique.* »

Derrière la dénonciation de ces préjugés prétendument assignés aux hommes, se cache à vrai dire une idéologie antiféministe, transmise à coups d'associations fallacieuses, d'exagérations et de manipulations sémantiques.

Premièrement, les féministes ne prétendent pas que les hommes n'ont pas de sentiments mais que leur socialisation ne les incite ni à les identifier ni à les exprimer²¹⁶, ce qui peut participer à l'apparition de situations violentes.

212 Vie Féminine, « Le logement, un droit pour toutes ». Disponible ici : <<http://www.viefeminine.be/spip.php?article3598>> (Consulté le 7/12/2020)

213 Nicolas BERNARD, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007/25, n°1970. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2007-25-page-5.htm#re60no60>> (Consulté le 7/12/2020)

214 Vie Féminine, « Le logement, un droit pour toutes », *op. cit.*

215 Wikipédia, « Misandrie ». Disponible ici : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Misandrie>> (Consulté le 5/05/2020)

216 Comme on l'a vu dans le point relatif au suicide des hommes à la page 33.

Deuxièmement, les juges ne refusent pas la garde alternée aux hommes parce qu'ils seraient de mauvais pères... Comme on l'a vu dans la partie relative à la garde des enfants, c'est dans seulement 10 % des cas que les juges sont plus enclins à confier les enfants à leur mère, en raison des stéréotypes de genre toujours actifs dans notre société patriarcale, les femmes étant toujours assignées aux soins et à l'éducation des enfants.

Troisièmement, se plaindre du préjugé que les hommes soient violents voile le fait que les femmes sont victimes de nombreuses violences masculines, – dans la sphère sexuelle et conjugale notamment, en effet –, plutôt qu'il ne sert à dénoncer d'éventuelles violences dont les hommes seraient victimes en raison de ce préjugé. De plus, associer cet argument au fait que les hommes ont des difficultés à admettre être victimes d'agressions et qu'ils sont quelques fois victimes de fausses accusations est fallacieux. Les hommes admettent plus difficilement avoir été victime d'agression sexuelle ou conjugale en raison à nouveau des normes relatives à la masculinité, qui les poussent à se comporter en êtres forts et inébranlables. Quant aux fausses accusations, on sait que leur nombre est dérisoire en comparaison avec les milliers d'agressions contre les femmes qui ont lieu chaque jour. Y faire référence a surtout pour effet de minimiser la réalité de ces violences sexuelles.²¹⁷

Enfin, signaler que tous les hommes n'exploitent pas le travail de leur femme tend encore à mettre le voile sur cette situation encore très présente : les femmes réalisent toujours en grande partie le travail domestique gratuitement et les femmes touchent toujours des revenus inférieurs à ceux des hommes dans le milieu du travail.

En somme, il est vrai que ces quelques faits peuvent sans doute faire naître des préjugés, dans le chef des féministes par exemple. Leur mise en lumière relève pourtant davantage, comme on l'a vu, de stratégies servant à alimenter l'idéologie masculiniste et antiféministe. De plus, bien entendu, ces préjugés ne participent pas à l'élaboration d'une violence systémique des femmes envers les hommes. Et si violences ou, plus vraisemblablement, injustices il y a, sont-elles seulement comparables à l'éventail et à l'ampleur des violences que les femmes vivent, jusqu'au féminicide, parce qu'elles sont femmes ?

217A ce sujet, lire : Egalitaria, « Le mythe des fausses accusations de viol », 28 octobre 2018. Disponible sur : <<https://egalitaria.fr/2018/10/28/le-mythe-des-fausses-accusations-de-viol/>> (Consulté le 29/12/2020)

Nommer les violences envers les hommes

Si les hommes agissent de multiples violences, ils en subissent également qu'il est essentiel de pouvoir reconnaître et définir. Notamment pour pouvoir les dissocier clairement d'un supposé sexisme anti-hommes. En voici un bref aperçu.

La violence des opprimé·es

Les hommes ne sont donc pas opprimés « en tant qu'hommes » par des femmes oppresseuses. Ils ne sont pas les proies d'un sexisme systémique. Dans l'immense majorité des cas, les violences exercées par des femmes envers eux parce qu'ils sont hommes relèvent plutôt de ce qu'on nomme la « violence des opprimé·es »²¹⁸, qui s'exerce en réaction à l'oppression des dominants, en l'occurrence ici les hommes.

On pense par exemple aux suffragettes d'alors ou aux féministes d'aujourd'hui légitimement en colère mais dont les propos et/ou actions de protestation ont été ou sont jugées violentes et, comme telles, réprochées socialement et médiatiquement. Mais aussi aux femmes victimes de violences conjugales qui répondent aux actes violents de leur conjoint dans le seul but de se défendre.^{219;220}

La violence des opprimé·es est très fortement stigmatisée et incomprise tant que **la situation d'inégalité qui caractérise l'opprimé·e n'est pas prise en compte.**²²¹ On nie que la violence puisse naître en réaction à la violence des structures de domination, « [d]iffuse, permanente, et fortement légitimée, que tout nous incite à ne pas considérer comme relevant de la violence »²²² : la victime est ainsi transformée en coupable, les responsabilités sont inversées et le sens de l'oppression invisibilisé.²²³

218 En octobre dernier, nous publions une analyse qui était dédiée au sujet : sandra roubin, « La violence des opprimé·es », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, octobre 2020. Disponible ici : <<https://www.cvfe.be/publications/analyses/331-la-violence-des-opprime-es>> (Consulté le 25/12/2020)

219 Ici transparait le concept de symétrie entre les violences féminines et masculines, tant usité par les masculinistes, qui entraîne la mise sur le même pied des violences orchestrées par l'opprimeur, qui visent à contrôler, et les « violences » de l'opprimée, qui cherche à se défaire de ses liens d'oppression.

220 Voir Anne DELÉPINE, « La légitime défense différée et le syndrome de la femme battue feront-ils reculer la violence conjugale ? », *op. cit.* ;

Elsa DORLIN, *Se défendre*, La Découverte, Paris, 2017.

221 Saïd BOUAMAMA et Jessy CORMONT, « Logique de symétrie », dans Saïd BOUAMAMA et al., *Dictionnaire des dominations*, Editions Syllepse, 2012, p. 225.

222 Igor REITZMAN, « De la violence des dominants aux violences des dominés », *Imsi*, 7 octobre 2015. Disponible sur : <<https://lmsi.net/De-la-violence-des-dominants-aux>> (Consulté le 27/04/20)

223 Saïd BOUAMAMA et Jessy CORMONT, « Logique de symétrie », dans Saïd BOUAMAMA et al., *Dictionnaire des dominations*, Editions Syllepse, 2012, p. 224.

Les violences liées au sexisme

L'homophobie / l'hétérosexisme

La grille de lecture du genre²²⁴ couplée à une analyse en termes de sexualités permet d'appréhender les violences homophobes envers les hommes. Selon Gayle Rubin en effet, « [l]e refoulement de la composante homosexuelle de la sexualité humaine, avec son corollaire, l'oppression des homosexuels, est [...] un produit du même système qui, par ses règles et ses relations, opprime les femmes. »²²⁵ L'homophobie, en tant qu'idéologie peut être considérée comme une forme d'hétérosexisme qui défend l'idée que les sexualités ne se valent pas.

Dans ce contexte, ceux qui ne sont pas considérés comme de « vrais hommes », parce qu'ils sont perçus comme « efféminés »²²⁶ ou parce qu'ils sont connus comme homosexuels ou simplement « suspectés » de l'être, sont confrontés à des processus de subordination qui, de par-le-monde, « comprennent l'exclusion culturelle et politique, la violence symbolique (aux États-Unis, les gays sont désormais devenus la cible symbolique privilégiée de la droite religieuse), la violence juridique (telle que l'incarcération suite à une condamnation pour sodomie), la violence de rue (qui va de l'intimidation au meurtre), la discrimination économique et le rejet individuel. »²²⁷

La transphobie / le cissexisme

Les personnes transgenres/transsexuelles²²⁸ sont opprimées au même titre que toutes les minorités visibles, que ce soit via leur sous-représentation médiatique ou le manque d'accès aux pouvoirs économique et politique.²²⁹ Elles vivent également des oppressions spécifiques : l'exclusion (d'espaces, groupes ou événements), l'objectivation (via la concentration presque exclusive sur leur transformation physique et leur réduction à un objet d'étude ou de curiosité), la mystification (en alimentant le côté tabou du « changement de sexe ») et l'effacement (en disqualifiant ou ignorant les voix transsexuelles).²³⁰

224 Ou du sexisme. Les deux concepts ont en effet en commun le postulat du rapport hiérarchisé entre les hommes et les femmes en faveur des hommes.

225 Gayle RUBIN, « L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Les cahiers du CEDREF*, n°7, 1998, p. 14. Disponible sur : <<https://journals.openedition.org/cedref/171>> (Consulté le 11/04/20)

226 Les CHEFF mettent en avant une forme d'homophobie particulière qui « hiérarchise les hommes selon leur degré de virilité et qui a comme manifestation la plus extrême et évidente la **follophobie**, qui moque la présence de caractères perçus/dits efféminés chez les hommes. » Source : Les CHEFF, *Guide des jeunes LGBTQIA+*, 2020, p. 130. Disponible ici : <<https://www.lescheff.be/download/2201/>> (Consulté le 30/12/2020)

227 Raewyn CONNELL, *Masculinités*, Éditions Amsterdam, Paris, 2014, pp. 75-76.

228 Julia Serano, autrice et militante trans, préfère parler des personnes « transsexuelles ».

229 Julia SERANO, « Le privilège cissexuel », *infokiosques*, p. 23. Disponible ici : <https://infokiosques.net/IMG/pdf/le_privilege_cissexuel-28p-A4-fil.pdf> (Consulté le 30/12/2020)

230 *Ibid.*, pp. 20-23.

Que ce soit en lien avec leur (supposée) homosexualité ou avec leur transidentité, les hommes concernés sont donc victimes de violences parce qu'ils ne se conforment pas à la norme hétérosexuelle ou à l'identité masculine assignée à leur naissance.

Notons au passage que de nombreuses autres violences se déclinent selon le prisme du genre et des sexualités : la biphobie, l'enbyphobie, les violences envers les personnes asexuelles, aromantiques, intersexuées, polyamoureuses²³¹, etc.

Assignations de genre et souffrance psychique

Selon bell hooks, « [l]es hommes ne sont ni exploités ni opprimés par le sexisme, mais ils souffrent de certaines façons des conséquences de celui-ci »²³². L'injonction à se conformer à des rôles de genre rigides²³³ entraîne chez ceux-ci de la « détresse psychologique » ou de la « souffrance émotionnelle »²³⁴. Car « [p]our endoctriner les garçons dans les règles du patriarcat, nous les forçons à ressentir de la douleur et à nier leurs sentiments ».²³⁵ Ces souffrances qu'ils doivent endurer afin de se conformer au rôle de dominant sont en quelque sorte ce que l'on peut appeler le « coût de l'accession à un cercle et à des avantages sociaux »²³⁶, autrement dit les « privilèges masculins »²³⁷.

Quand le chômage de masse, la précarité galopante et les conditions de travail aliénantes rendent les performances attendues de la part des hommes hors d'atteinte pour la plupart d'entre eux, détresse et souffrance sont au programme également.

Notons que pour bell hooks, la « souffrance [des hommes cisgenres] ne devrait pas être ignorée. Et si elle ne minimise en rien la gravité des violences masculines et de l'oppression des femmes ni ne nie la responsabilité masculine

231 sandra roubin, « Le polyamour : un mode de relation féministe ? », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl)*, juillet 2019. Disponible ici : https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/2019/EP-2019-3-le_polyamour_un_mode_de_relation_feministe-SR-pdf (Consulté le 30/12/2020)

232 bell hooks, *De la marge au centre*, Cambourakis, Paris, 2017, p. 160.

233 Injonctions qui sont ressenties par toutes, consciemment ou inconsciemment.

234 *Ibid.*, p. 162.

235 bell hooks, *Comprendre le patriarcat*, Éditions de l'ours sans drapeau, avril 2019, p. 6. Traduction en français par Arnaud Crutzen et Rachel Hoekendijk du texte « Understanding Patriarchy » de bell hooks, publié initialement dans le livre « The Will to Change : Men, Masculinity, and Love » (New York, Atria Books, 2004).

236 Nounja ALI, « Pour en finir avec le « mais les hommes aussi subissent le sexisme » », *L'allab Magazine*, 14 février 2017. Disponible sur : <http://www.lallab.org/pour-en-finir-avec-le-mais-les-hommes-aussi-subissent-le-sexisme/> (Consulté le 01/05/20)

237 Voir notamment Ségolène ROY, « Le privilège masculin », *Mediapart*, 4 décembre 2017. Disponible ici : <https://blogs.mediapart.fr/segolene-roy/blog/041217/le-privilège-masculin-0> (Consulté le 30/12/2020)

dans les actes d'exploitation, la souffrance vécue par les hommes peut servir de catalyseur pour attirer l'attention sur la nécessité de changement ».²³⁸

Violences collectives et publiques

Du point de vue statistique, les hommes sont les principales victimes de violence mais en sont également les principaux auteurs. Ils « constituent la majorité des victimes d'homicides et de voies de fait²³⁹ »²⁴⁰, qui ont principalement lieu dans le cadre de « violence collective et publique comme les guerres, la violence dans la rue, les gangs ou le trafic de drogue ».²⁴¹

De façon générale, la violence est une grande composante des normes liées à la masculinité. Ainsi, les agressions sur des terrains de sport ne sont pas complètement tolérées sur le plan social mais ne sont pas non plus totalement disqualifiées.²⁴² On en revient à la puissance des assignations liées au genre puisque « les hommes savent qu'il faut passer par un certain type de comportements violents envers les autres hommes pour montrer qu'on en est un. »²⁴³ De ce point de vue, les agressions dans les lieux publics s'apparentent par exemple à des « luttes pour l'honneur des hommes. »²⁴⁴

Violences et intersectionnalité

A l'instar de celle des femmes, il est essentiel de poser sur la catégorie des hommes un regard nuancé : même si les hommes en tant que communauté tirent des avantages du sexisme, ils ne constituent pas pour autant une population homogène. Les hommes ne sont pas *directement* victimes du sexisme mais ils sont opprimés en fonction d'autres systèmes de domination qui peuvent s'entrecroiser : l'orientation sexuelle, comme on vient de le voir, mais aussi la classe, la race (Unia²⁴⁵ distingue 5 « critères raciaux que sont la prétendue race, la couleur de peau, la nationalité, l'ascendance [juive] et l'origine nationale ou ethnique), la religion, le parcours migratoire, l'âge, les caractéristiques physiques ou génétiques, etc.

Pour qualifier les hommes imbriqués dans ces rapports de pouvoir, Raewyn Connell parle de *masculinités marginalisées*. Un homme noir par exemple n'est

238bell hooks, *De la marge au centre*, op. cit., p. 160.

239« [A]cte d'agression physique ou morale commis par un individu. » Source : Larousse, « voie ».

Disponible sur : <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/voie/82370/locution?q=voie#184445>> (Consulté le 01/05/20)

240Valérie REY-ROBERT, *Le sexisme, une affaire d'hommes*, op. cit., pp. 118-119.

241*Ibid.*, p. 117.

242*Ibid.*, p. 118.

243*Ibid.*, p. 117.

244*Ibid.*, p. 119.

245« Unia est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique. » Source : Unia, « À propos d'unia ». Disponible ici : <<https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia>> (Consulté le 30/12/2020)

pas considéré de la même manière qu'un homme blanc. De la même façon, la masculinité des classes populaires est marginalisée par rapport à la masculinité hégémonique²⁴⁶ qui fait autorité.

Conclusion

Les violences à l'encontre des hommes peuvent viser ceux qui ne correspondent pas aux normes de genre ou de sexualité en vigueur. Ceux-là sont bel et bien victimes collatérales du sexisme que ce texte entend dénoncer. Les violences subies par les hommes peuvent également découler des assignations de genre elles-mêmes, soit parce qu'elles sont hors d'atteinte pour certains, soit parce qu'elles impliquent de participer à des interactions violentes. Si l'on excepte ce qu'on a choisi de qualifier de violence des opprimé-es (des comportements agis par les femmes en réaction à des situations d'inégalité et de domination), l'immense majorité des violences agies contre les hommes le sont donc par d'autres hommes.

Valérie Rey-Robert pointe très justement le fait que le plus grand nombre d'occurrences et la plus grande intensité des faits de violence entre hommes ne doit ni entraîner la banalisation de la violence exercée envers les femmes par les hommes²⁴⁷, qui va jusqu'aux féminicides, ni remettre en question l'importance de la lutte contre le sexisme. Celle-ci est d'autant plus fondamentale qu'elle passe par la déconstruction des stéréotypes qui entretiennent les rapports de force entre les genres. Or, « tous les indicateurs le démontrent, que la victime soit un homme, une femme, un enfant, dans l'écrasante majorité des cas, l'auteur de ces violences reste un homme et le plus souvent un homme qui adhère aux stéréotypes de genre traditionnels. C'est donc bien la virilité²⁴⁸ qui produit ces morts et ces mortes, et c'est donc bien elle qu'il faut questionner. »²⁴⁹

246« [L]e concept d'hégémonie renvoie à la dynamique culturelle par laquelle un groupe revendique et maintient une position sociale de leadership. À tout moment, il y a une forme de masculinité qui est culturellement glorifiée au détriment d'autres formes. »

Source : Raewyn CONNELL, *Masculinités*, *op. cit.*, p. 74.

247Valérie REY-ROBERT, *Le sexisme, une affaire d'hommes*, *op. cit.*, p. 119.

248Ou la « masculinité hégémonique » (Raewyn Connell), ou la « masculinité toxique » (dans un langage plus militant).

249*Ibid.*, p. 120.

Conclusion

Les mots sont importants. Le sexisme correspond à une notion complexe, – c'est normal, il sert à décrire la complexité des rapports sociaux –, qui vise à mettre en exergue la manière dont les femmes subissent le patriarcat.

Parler de sexisme envers les hommes dessert la lutte féministe. D'une part, parce que cela minimise les violences masculines exercées envers les femmes en les mettant sur le même pied que celles que les hommes subiraient de la part des femmes. Et d'autre part, parce que la notion a été créée par des masculinistes dont la visée était clairement antiféministe et misogyne. Consciemment ou pas, quand nous employons la notion de « sexisme anti-hommes », nous nous positionnons en dehors, voire contre l'analyse des rapports sociaux de sexe qui critique la supériorité du masculin sur le féminin.

Ce mésusage du terme « sexisme » nous a conduit·es à en préciser la définition et par conséquent à rappeler que le sexisme implique nécessairement un contexte de rapports de pouvoir hiérarchisés, une structuration systémique et une présence à tous les niveaux de la société, de l'individuel à l'institutionnel. Cette définition a constitué une véritable grille de lecture nous permettant d'identifier en quoi les violences envers les hommes mises en exergue par l'argumentaire masculiniste ne sont pas des violences sexistes.

Revenir sur l'histoire de la notion de sexisme inversé nous a notamment rappelé qu'une position ambivalente est susceptible d'alimenter le camp masculiniste, la position de ceux et celles qui estiment que la condition des femmes a suffisamment progressé et qu'on doit désormais envisager et combattre les injustices sous un angle non genré.

L'analyse de l'évolution du discours masculiniste nous a ensuite montré combien la notion de sexisme anti-hommes, ou sa présence implicite dans les argumentaires, est aujourd'hui répandue, en raison notamment de son caractère insidieux. Présente tant à gauche qu'à droite, dans les médias et sur Wikipédia, cette notion, ainsi que l'antiféminisme et la domination masculine de manière générale, semblent encore avoir de beaux jours devant elles. L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) défend par exemple la notion de sexisme envers les hommes ainsi que la symétrie de genre dans les violences subies par les femmes et par les hommes.

La loi contre le sexisme de 2014, contrairement à la définition officielle des violences conjugales, ne prend pas acte explicitement du contexte propre à notre société patriarcale, où les femmes restent dominées par les hommes. Une lacune susceptible de desservir l'objectif premier de cette loi. Car en l'état, elle ne permet pas de proclamer la nature et les conséquences spécifiques des violences sexistes que vivent les femmes (via le degré de sévérité des sanctions par exemple).

Nous nous sommes ensuite attaché·es à analyser certains arguments masculinistes régulièrement brandis pour appuyer l'hypothèse d'un sexisme anti-hommes. Nous avons voulu mettre en lumière les stratégies manipulatoires déployées via ces différents arguments et réaffirmer la nécessité de garder une position critique face à des propos tapageurs ou des statistiques biaisées.

Enfin, nous avons cherché à identifier les violences que vivent effectivement les hommes, – mais qui selon nous ne relèvent pas directement du sexisme. Nous avons découvert que ces violences se révèlent le plus souvent être des conséquences de la domination masculine et des assignations à des rôles de genre masculins qui portent préjudice aux hommes comme aux femmes. Nous avons aussi pointé l'importance d'une approche intersectionnelle dans ce domaine, en identifiant que les statistiques utilisées pour prouver l'existence des violences spécifiques envers les hommes, une fois décortiquées finement, montraient surtout combien les discriminations et les violences touchaient les personnes précarisées et racisées, relevant des problématiques de racisme et de classisme plutôt que de sexisme.

En perspective : alliances et lutte globale

Cette étude laisse entrouvertes de belles questions. Comment considérer les groupes sociaux qui sont victimes de discriminations et de violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ? Pouvons-nous dire que les hommes homosexuels, transgenres, etc. sont victimes de sexisme ? Pourraient-ils dès lors rejoindre les femmes dans leur combat contre la domination masculine ? Le traitement de cette question est délicat, notamment parce que les hommes ont régulièrement été critiqués dans les rangs féministes pour être trop centrés sur eux-mêmes, pour éviter de se remettre en question²⁵⁰ et pour accaparer la parole, entre autres.

Parce que nous sommes aussi militant·es, et engagé·es dans des communautés de lutte diverses, conclure cette étude sur le sexisme anti-hommes nous amène à amorcer une réflexion sur les stratégies du mouvement féministe. Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, **identifier de manière plus précise les groupes sociaux opprimés ainsi que les violences spécifiques qu'ils vivent** pourrait permettre une lutte plus efficace contre le sexisme (ainsi que contre les autres systèmes de domination). Comment par exemple nommer et appréhender les violences sexuelles exercées par des hommes sur d'autres hommes ? Comment traiter sereinement les violences conjugales vécues par les hommes, sans apporter de l'eau au moulin du masculinisme ? Les hommes doivent-ils se regrouper entre eux ? Ou rejoindre les associations féministes déjà existantes ?

250 Léo THIERS-VIDAL, « De la masculinité à l'anti-masculinisme : Penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », décembre 2002. Disponible ici :

<<http://1libertaire.free.fr/PenserleGenreViaHommeLTVidal.html>> (Consulté le 30/12/2020)

Voir aussi : Francis DUPUIS-DÉRI, « Petit guide du disempowerment pour hommes proféministes », *Revue Possibles*, Vol. 38, 2014. Disponible ici :

<http://redtac.org/possibles/files/2014/07/vol38_no1_s1p1_Deri.pdf> (Consulté le 30/12/2020)

Inclure dans ses rangs des représentants du groupe dominant ne fait pas l'unanimité. Pourtant, est-il seulement possible de se retrouver entre personnes subissant exactement les mêmes oppressions ? Nous possédons tou·tes des privilèges à des degrés divers. Les femmes subissent le sexisme mais possèdent des privilèges ailleurs (par exemple liés à la classe, à la race,...). Dans ces conditions, **comment pouvons-nous faire corps** et nous unir dans la lutte contre les violences sexistes, que ce soit en mixité ou en non-mixité, entre personnes affinitaires, etc. ?

Cet écrit aura certainement pu mettre en évidence la **difficulté pour les hommes de reconnaître leurs privilèges** et de les remettre en question (avec l'anarchiste antiféministe Proudhon par exemple). Difficulté qui explique aussi sans doute pourquoi des militants proféministes deviennent masculinistes. Pourtant, il est indispensable, si on veut lutter efficacement contre le sexisme, que des hommes prennent leur responsabilité et questionnent la masculinité toxique pour examiner comment elles poussent aux violences de genre. La lutte féministe a besoin de ses allié·es. D'où l'importance une nouvelle fois de se questionner sur la place des hommes dans la lutte, ainsi que sur la manière de gérer leurs privilèges.

Dans l'idéal, chacun·e de nous devrait réaliser un **double travail : celui d'identifier les oppressions que nous subissons, et celui de reconnaître les privilèges que nous possédons, dans les différentes luttes**. Ne pas réaliser cet exercice risque, comme les masculinistes le font (consciemment ou inconsciemment), de mener à des amalgames et de blâmer ceux, en l'occurrence ici les féministes, qui ne sont pas responsables de leurs maux, a contrario du système patriarcal et des autres systèmes de domination existants (classisme, validisme, racisme,...).

De la même façon, les militant·es féministes doivent se questionner sur leur propre conception du féminisme et des idéologies qu'elles transmettent. Elles doivent s'interroger sur leur **positionnement dans les autres luttes** (antiraciste, anticapitaliste,...), notamment quand elles y occupent des positions privilégiées. Réaliser une autocritique, dans le but de construire des alliances, a pour objet de conforter un combat plus large qui vise, « à terme », l'anéantissement de tous les systèmes de domination.

Annexe : « Grille de lecture du sexisme – Que faut-il retenir ? »**Le « sexisme » se définit à partir de trois éléments fondamentaux :**

- le sexisme s'insère dans un contexte historique et politique révélant un **rapport hiérarchisé de pouvoir** entre les genres :

Nous vivons dans une société patriarcale, c'est-à-dire « une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir » et qui se compose de l'inter-relation entre « les mentalités, les institutions, les lois sexistes et les structures socio-économiques qui les soutiennent. »

- Le sexisme est **systemique** :

Le concept de sexisme permet de « décrire non pas des attitudes individuelles ou des secteurs précis de la vie sociale, mais un système total qui imprègne et commande l'ensemble des activités humaines, collectives et individuelles. » Son caractère systémique signifie qu'il consiste en « un ensemble complexe d'interactions, [ayant lieu] souvent entre sous-systèmes, le tout [s'exécutant] au sein d'un système plus grand ». D'autres sous-systèmes imbriqués sont la classe sociale, la race,...

- Le sexisme agit à **tous les niveaux** de la société :

- Au niveau individuel : Il permet d'étudier de quelle manière chacun·e intériorise ou non les normes sociales et les stéréotypes et préjugés véhiculés par la société (via l'éducation, les médias, la publicité, le langage,...). Les stéréotypes « valorisent symboliquement et concrètement le masculin par rapport au féminin » (les hommes sont courageux, fermes, combatifs, rationnels,... ; les femmes, peureuses, douces, émotives,...) et sont donc le reflet de la domination masculine.

- Au niveau relationnel : Le niveau relationnel se concentre sur la relation entre deux personnes (dans le couple, au travail, etc.). Ce niveau permet d'analyser entre autres la répartition traditionnelle des rôles familiaux (tel le partage des tâches ménagères), les violences conjugales, etc.

- Au niveau groupal : Le niveau groupal étudie la dynamique, les rôles et fonctions qui se développent dans les groupes. A ce niveau, le sexisme se traduit par exemple par une plus grande prise de la parole en groupe de la part des hommes, leur tendance à prendre le leadership et par une répartition genrée des tâches, les femmes – principalement racisées – étant assignées le plus souvent aux tâches subalternes.

- Au niveau organisationnel : Le niveau organisationnel étudie la structure, l'organisation des services et des départements, afin de mettre en lumière les relations de pouvoir et de coopération. Le plafond de verre s'étudie à ce niveau. Il « renvoie au fait que les femmes peuvent progresser dans la hiérarchie de

l'entreprise mais seulement jusqu'à un certain niveau. Résultat : elles sont en grande partie absentes du sommet de la hiérarchie ».

- Au niveau institutionnel : Les violences sexistes institutionnelles consistent en des « attitude[s] et [...] pratiques des institutions (écoles, administrations publiques, justice, famille, mariage, ...) – ou des personnes qui les représentent – qui s'appuient sur leur pouvoir et leur autorité pour véhiculer des stéréotypes et/ou mener à des discriminations envers les femmes ou des groupes de femmes. »

- Historicité : L'historicité « désigne la capacité qu'ont les acteurs[/trices] [...] à inscrire leur présent dans une histoire ». L'historicité, c'est l'analyse des lois, des normes, mais aussi des subjectivités des individus : leur inconscient est traversé par l'histoire, par la politique, « par la société, dans [leurs] manières de ressentir les choses, dans [leurs] manières de désirer, dans [leurs] manières d'être. » Observer l'évolution du sexisme dans l'histoire, c'est constater des fluctuations qui permettent de déconstruire son apparence universelle et inéluctable.

Le « sexisme anti-hommes » : Pourquoi il n'existe pas

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11 - 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.